

# BILAN SOCIAL

# 2020-2021

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE  
PARIS-LA VILLETTE



Ce bilan social, établi à partir de la situation des années 2020 et 2021, poursuit le travail entrepris depuis 2020 concernant les situations des années 2017, 2018, 2019 et 2020.

Il vise à offrir une vision globale de la situation des personnels au sein de l'ENSAPLV. Il a été réalisé par la directrice de l'établissement, sur la base des documents fournis par le service des ressources humaines de l'établissement.

Ce bilan social tient compte des différents statuts des personnels qui composent les forces de travail de l'établissement. Il exclut néanmoins une partie des usagers de l'établissement que sont les étudiants, bénéficiaires des services proposés par l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, établissement public administratif d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Réalisé durant l'année 2022, il a été soumis pour avis au CT le 7 juillet 2022 qui l'a validé.

Ce bilan social se compose de six grandes parties.

La première aborde la question de la diversité des effectifs dits de Titre 2 et de Titre 3. Les notions de Titre 2 et Titre 3 renvoient aux statuts des agents et à leurs institutions gestionnaires. Les agents de Titre 2 sont des agents contractuels ou titulaires de l'État. Ils sont gérés par le ministère de la Culture. Les agents de Titre 3 sont des agents contractuels de l'établissement. Ils sont donc directement gérés par l'établissement.

La deuxième partie de ce bilan social pluriannuel porte plus spécifiquement sur les enseignants dits permanents. Les enseignants dits permanents sont les enseignants dont les supports de poste sont permanents. Ils peuvent être maîtres de conférence associés (contractuel de Titre 2), maîtres de conférence ou professeurs (titulaires de Titre 2) ou encore enseignants embauchés par l'établissement en contrat à durée déterminée ou indéterminée.

La troisième partie porte sur les enseignants dits non-permanents. Les enseignants dits non-permanents de l'établissement sont les intervenants ponctuels embauchés par l'établissement pour des missions précises et ponctuelles, sur la base d'un contrat spécifique appelé lettre d'engagement.

La quatrième partie porte sur les agents administratifs, techniques et scientifiques qui peuvent être de Titre 2 ou de Titre 3 selon leurs statuts. Cette partie explicite la répartition des effectifs de ces agents et expose les activités relatives à la formation des agents et des actions sociales menées au sein de l'établissement.

La cinquième partie porte sur la vacance d'emplois et l'absentéisme au sein de l'établissement et la sixième sur le dialogue social mis en œuvre au sein de l'établissement.



# TABLE DES MATIÈRES

I.	Les effectifs T2 et T3.....	5
1.	2021.....	5
2.	2020.....	8
3.	Les évolutions de 2020 à 2021 .....	11
4.	La parité 2020 et 2021.....	13
II.	Les enseignants dits permanents.....	14
1.	Les enseignants T2.....	14
a.	Les effectifs.....	14
b.	Les effectifs par discipline .....	15
c.	Les mouvements par discipline .....	20
d.	La parité par discipline F/H.....	23
2.	Les enseignants T3.....	26
a.	Les effectifs.....	26
b.	Les effectifs par discipline .....	27
c.	Les mouvements par discipline .....	31
d.	La parité par discipline F/H.....	33
3.	Enseignants T2 + Enseignants T3.....	35
a.	Les effectifs par discipline .....	36
b.	La Parité par discipline.....	44
4.	Le plan de formation des enseignants.....	47
III.	Les intervenants non-permanents .....	49
1.	Les effectifs .....	50
2.	Les effectifs par type de missions.....	50
a.	Les intervenants non-permanents du cycle initial.....	50
b.	Les intervenants non-permanents des post-master .....	50
IV.	Les agents administratifs, techniques et scientifiques (ATS).....	52
1.	L'organigramme des services et effectifs par service .....	52
a.	Les effectifs T2 et T3 par service.....	52
b.	L'organigramme fonctionnel de l'établissement en décembre 2019 et l'organigramme cible 2024 .....	56
2.	Les agents administratifs, techniques et scientifiques T2.....	57
a.	Les effectifs par statut.....	57
b.	Les mouvements .....	59
c.	La parité par statut .....	60
3.	Les agents administratifs, techniques et scientifiques T3.....	61
a.	Les effectifs par catégorie.....	61
b.	Les mouvements .....	62
c.	La parité .....	63

4.	Les agents administratifs, techniques et scientifiques T2 et T3 .....	63
a.	Les effectifs par catégorie.....	64
b.	La parité par catégorie .....	65
5.	Le plan de formation des agents administratifs, techniques et scientifiques.....	67
6.	Les actions sociales.....	68
V.	La vacance d'emplois et l'absentéisme.....	69
1.	La vacance d'emplois.....	69
a.	Les plafonds d'emplois T2 et T3 .....	69
b.	La consommation du plafond d'emplois T2 et T3.....	69
c.	La vacance d'emplois T2 et T3 .....	70
2.	L'absentéisme .....	70
VI.	Le dialogue social et les instances .....	71
1.	Le Comité Technique (CT).....	71
2.	Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) .....	72

## I. Les effectifs T2 et T3

Qu'ils soient agents administratifs ou enseignants, les personnels de l'établissement se composent d'acteurs dont les statuts sont divers selon qu'ils dépendent de notre ministère de tutelle ou de l'établissement.

Nous distinguons ainsi, parmi les personnels acteurs<sup>1</sup> du fonctionnement de l'établissement, trois grandes populations :

- 1) celle composée des agents administratifs et des enseignants dont les statuts et la masse salariale relèvent du notre ministère de tutelle (personnels dits relevant du Titre 2)
- 2) celle composée des agents administratifs et des enseignants dont les statuts et la masse salariale relèvent de l'établissement (personnels dits relevant du Titre 3)
- 3) celle composée des intervenants extérieurs (personnels sous lettres d'engagement : moniteurs, conférenciers, membres des jurys).

Les parties qui composent ce chapitre visent à exposer les spécificités des populations de 2021.

### 1. 2021

En 2021, l'ENSAPLV se composait d'une population globale répartit, en termes de personnes physiques (PP), comme suit :

#### T2 = 187 PP dont

- T2 TITULAIRES :
  - ATS<sup>3</sup> : 49 PP
  - ENSEIGNANTS (MCF<sup>4</sup> + PROF<sup>5</sup>) : 89 PP
  - TOTAL : 138 PP
- T2 STAGIAIRES :
  - ATS : 1 PP
  - ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 0 PP
  - TOTAL : 1 PP
- T2 CONTRACTUELS :
  - ATS : 5 PP
  - ENSEIGNANTS (MCFA<sup>6</sup>) : 43 PP
  - TOTAL : 48 PP

#### T3 = 144 PP dont

- T3 CONTRACTUELS ATS : 23 PP dont 4 doctorants
- T3 CONTRACTUELS ENSEIGNANTS : 121 PP

#### T3 INTERVENANTS PONCTUELS = 599 PP dont

- T3 MONITEURS : 84 PP
- T3 INTERVENANTS PÉDAGOGIQUES (TOUTES FORMATIONS COMPRISES) : 320 PP
- T3 INTERVENANTS ADMINISTRATIFS : 4 PP
- T3 MEMBRES DE JURYS : 191 PP

---

<sup>1</sup> Les usagers de l'établissement se composent également des étudiants à qui les services sont rendus. Ce présent bilan social ne tient pas compte de cette population qui, au sein de l'établissement, représente néanmoins 2 300 personnes environ.

<sup>2</sup> Chiffres constatés au 31/12/2021 ne comprenant pas les postes vacants ni les mouvements de l'année.

<sup>3</sup> ATS = Agents Techniques et Scientifiques

<sup>4</sup> MCF = Maître de conférences. Ce statut a été mis en œuvre en 2018 mais il correspondait en 2017 au statut de maître-assistant. Pour ne pas alourdir inutilement le texte, le seul terme de MCF sera utilisé.

<sup>5</sup> PROF = Professeur. Ce statut qui préexistait à 2018, a été revalorisé en 2018.

<sup>6</sup> MCFA = Maître de conférences associé. Ce statut a été mis en œuvre en 2018 mais il correspondait en 2017 au statut de maître-assistant associé. Pour ne pas alourdir inutilement le texte, le seul terme de MCFA sera utilisé.

L'effectif global des permanents s'élève donc pour cette année 2021 à 331 agents et enseignants permanents. On constate que 192 sont des hommes et 139 sont des femmes ce qui représente donc 58,01 % d'hommes et 41,99 % de femmes.

Les intervenants ponctuels recrutés par lettre d'engagement représentaient alors 599 personnes, 191 membres de jurys HMONP et PFE, et 320 intervenants pédagogiques (conférenciers ou chargés de TD).

En termes d'ETP, ces effectifs correspondent à la répartition suivante :

**T2 = 172 ETP dont**

- T2 TITULAIRES :
  - o ATS : 47,80 ETP
  - o ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 87,70 ETP
  - o **TOTAL : 135,50 ETP**
- T2 STAGIAIRES :
  - o ATS : 1 ETP
  - o ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 0 ETP
  - o **TOTAL : 1 ETP**
- T2 CONTRACTUELS :
  - o ATS : 5 ETP
  - o ENSEIGNANTS (MCFA) : 30,50 ETP
  - o **TOTAL : 35,50 ETP**

**T3 = 78,02 ETP dont**

- T3 CONTRACTUELS ATS : 20,40 ETP dont 4 ETP doctorants
- T3 CONTRACTUELS ENSEIGNANTS : 57,62 ETP

**T3 INTERVENANTS PONCTUELS = 27,02 ETP dont**

- T3 MONITEURS : 4,20 ETP
- T3 INTERVENANTS PÉDAGOGIQUES (TOUTES FORMATIONS COMPRISES) : 14,03 ETP
- T3 INTERVENANTS ADMINISTRATIFS : 1,90 ETP
- T3 MEMBRES DE JURYS : 6,88 ETP

Autrement dit :

**ENSEIGNANTS T2 = 118,20 ETP**

- 87,70 ETP Enseignants titulaires (dont 0 ETP stagiaires)
- 30,5 ETP Enseignants associés

**ENSEIGNANTS T3 = 57,62 ETP**

**AGENTS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES T2 : 53,8 ETP**

**AGENTS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES T3 : 20,40 ETP**

L'effectif global des permanents s'élève donc pour cette année 2021 à 250,02 ETP d'agents et enseignants permanents. On constate que 136,88 ETP sont occupés par des hommes et 113,15 ETP sont occupés par des femmes.

Les intervenants ponctuels recrutés par lettre d'engagement représentaient alors 27,02 ETP dont 1,90 ETP ont été utilisés pour assumer des tâches de l'administration, 6,88 ETP pour assumer les jurys de HMONP et PFE, et 14,03 ETP correspondent à des missions pédagogiques (conférenciers ou chargés de TD).

**EFFECTIFS TITRE 3 / RAP 2021 - DETAIL SUR LES EMPLOIS**  
**PERIODE DE REFERENCE : 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021**

ENSA

Date du document :

**PLAFOND D'EMPLOI T3 EXCECUTE AU 31/12/2021**

		ATS			ENSEIGNANTS			TOTAL		
		PP	ETP	ETPT	PP	ETP	ETPT	PP	ETP	ETPT
				Année 2021			Année 2021			Année 2021
<b>Titulaire détaché sur contrat établissement</b>		1,00	1,00	1,00				1,00	1,00	1,00
<b>Contrat de projet (art 7 bis)</b>	CDD plus d'un an									
	CDD moins d'un an									
<b>Contractuels art 3</b>	CDI									
	CDD plus d'un an									
	CDD moins d'un an									
<b>Contractuels art 4</b>	CDI	4,00	3,80	3,80	3,00	2,71	2,71	7,00	6,51	6,51
	CDD plus d'un an	8,00	7,60	6,72				8,00	7,60	6,72
	CDD moins d'un an	3,00	3,00	1,27				3,00	3,00	1,27
<b>Contractuels art 6</b>	CDI	4,00	1,79	1,62	67,00	35,96	35,96	71,00	37,75	37,58
	CDD plus d'un an							0,00	0,00	0,00
	CDD moins d'un an				51,00	19,66	19,64	51,00	19,66	19,64
<b>Contractuels 6 quater</b>		2,00	2,00	0,24				2,00	2,00	0,24
<b>Contractuels 6 quinquies</b>		1,00	1,00	0,16				1,00	1,00	0,16
<b>Contractuels 6 sexies</b>		4,00	1,90	0,57				4,00	1,90	0,57
<b>Contrats doctoraux sous plafond d'emplois</b>					4,00	3,50	3,50	4,00	3,50	3,50
<b>Intervenants extérieurs</b>					119,00	10,82	10,82	119,00	10,82	10,82
<b>Moniteurs / tuteurs</b>					84,00	4,20	3,18	84,00	4,20	3,18
<b>TOTAL T3 SOUS PLAFOND</b>		<b>27,00</b>	<b>22,09</b>	<b>15,38</b>	<b>328,00</b>	<b>76,85</b>	<b>75,81</b>	<b>355,00</b>	<b>98,94</b>	<b>91,19</b>

**EMPLOIS DITS « HORS PLAFOND D'EMPLOI » T3 EXCECUTE AU 31/12/2021**

		ATS			ENSEIGNANTS			TOTAL		
		PP	ETP	ETPT	PP	ETP	ETPT	PP	ETP	ETPT
				Année 2021			Année 2021			Année 2021
<b>Emplois avenir</b>										
<b>Emplois d'apprentissage</b>		4,00	2,48	1,55				4,00	2,48	1,55
<b>Autres emplois aidés</b>										
<b>Autres (financements fléchés, circulaire 2010)</b>		1,00	1,00	0,16				1,00	1,00	0,16
<b>Contrats doctoraux "hors plafond" (portés par l'Université ou financés)</b>										
<b>TOTAL T3 HORS PLAFOND</b>		<b>5,00</b>	<b>3,48</b>	<b>1,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>3,48</b>	<b>1,71</b>

**EMPLOIS DITS « HORS CHAMPS » T3 EXCECUTE AU 31/12/2021**

		PP	ETP	ETPT						
				Année 2021						
<b>Agents rémunérés à la tâche : jury de concours, conférencier, collaborateur occasionnel, modèle vivant, surveillant d'examen....</b>		425,00	8,50	8,50						
<b>Stagiaires gratifiés</b>										
<b>Autres hors champs (agent comptable)</b>										
<b>TOTAL T3 HORS CHAMPS</b>		<b>425,00</b>	<b>8,50</b>	<b>8,50</b>						

Figure 1 : RAP 2021

## 2. 2020'

En 2020, l'ENSAPLV se composait d'une population globale réparti, en termes de personnes physiques (PP), comme suit :

### T2 = 187 PP dont

- T2 TITULAIRES :
  - ATS : 48 PP
  - ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 86 PP
  - TOTAL : 134 PP
- T2 STAGIAIRES :
  - ATS : 3 PP
  - ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 0 PP
  - TOTAL : 3 PP
- T2 CONTRACTUELS :
  - ATS : 5 PP
  - ENSEIGNANTS (MCFA) : 44 PP
  - TOTAL : 49 PP

### T3 = 138 PP dont

- T3 CONTRACTUELS ATS : 23 PP dont 3 doctorants
- T3 CONTRACTUELS ENSEIGNANTS : 115 PP

### T3 INTERVENANTS PONCTUELS = 318 PP dont

- T3 MONITEURS : 65 PP
- T3 INTERVENANTS PÉDAGOGIQUES (TOUTES FORMATIONS COMPRISES) : 182 PP
- T3 INTERVENANTS ADMINISTRATIFS : 5 PP
- T3 MEMBRES DE JURYS : 66 PP

L'effectif global s'élève donc pour cette année 2020 à 324 agents et enseignants permanents. On constate que 185 sont des hommes et 139 sont des femmes ce qui représente donc 57,10 % d'hommes et 42,90 % de femmes.

Les intervenants ponctuels recrutés par lettre d'engagement représentaient alors 318 personnes dont 3 personnes recrutées pour assumer des tâches de surveillance et 2 d'assistance pédagogique, 66 membres de jurys HMONP et PFE, et 182 intervenants pédagogiques (conférenciers ou chargés de TD).

Précisons qu'en 2020, la crise sanitaire consécutive à la propagation de la COVID-19 a bouleversé notre organisation à partir de mars 2020. Des jurys HMONP ont été reportés en 2021. Aucun intervenant ponctuel conférencier n'a été embauché pour les cycles DEEA-L, DEA-L et DSA. Par ailleurs la préparation au concours des AUE n'a pas ouvert ses portes à la rentrée 2019.

En termes d'ETP, ces effectifs correspondent à la répartition suivante :

### T2 = 171,4 ETP dont

- T2 TITULAIRES :
  - ATS : 47,7 ETP
  - ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 84,7 ETP
  - TOTAL : 132,4 ETP
- T2 STAGIAIRES :
  - ATS : 3 ETP
  - ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 0 ETP
  - TOTAL : 3 ETP

---

<sup>7</sup> Chiffres constatés au 31/12/2020 ne comprenant pas les postes vacants ni les mouvements de l'année. Des variations importantes sont constatées au niveau des enseignants T3. Au 1<sup>er</sup> mai 2021, ils sont au nombre de 121 pour 60,79 ETP.

- T2 CONTRACTUELS :
  - o ATS : 5 ETP
  - o ENSEIGNANTS (MCFA) : 31 ETP
  - o **TOTAL : 36 ETP**

**T3 = 76,65 ETP dont**

- T3 CONTRACTUELS ATS : 19,64 ETP dont 3 ETP doctorants
- T3 CONTRACTUELS ENSEIGNANTS : 57,01 ETP

**T3 INTERVENANTS PONCTUELS = 19,13 ETP dont**

- T3 MONITEURS : 6,90 ETP
- T3 INTERVENANTS PEDAGOGIQUES (TOUTES FORMATIONS COMPRISES) : 9,57 ETP
- T3 INTERVENANTS ADMINISTRATIFS : 0,80 ETP
- T3 MEMBRES DE JURYS : 1,86 ETP

Autrement dit :

**ENSEIGNANTS T2 = 115,7 ETP**

- 84,7 ETP Enseignants titulaires (dont 0 ETP stagiaires)
- 31 ETP Enseignants associés

**ENSEIGNANTS T3 = 57,01 ETP**

**AGENTS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES T2 : 55,7 ETP**

**AGENTS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES T3 : 19,64 ETP**

L'effectif global s'élève donc pour cette année 2020 à 248,05 ETP d'agents et enseignants permanents. On constate que 133,07 ETP sont occupés par des hommes et 114,98 ETP sont occupés par des femmes.

Les intervenants ponctuels recrutés par lettre d'engagement représentaient alors 19,13 ETP dont 0,80 ETP ont été utilisés pour assumer des tâches de l'administration, 1,86 ETP pour assumer les jurys de HMONP et PFE et 9,57 ETP correspondent à des missions pédagogiques (conférenciers ou chargés de TD).

Le plafond d'emplois se répartissait alors comme suit :

- ENSEIGNANTS TITULAIRES OU ASSOCIÉS T2 : 115,7 ETP (aucun poste vacant)
- ATS T2 : 57,5 ETP (dont un surnombre => 1,8 ETP vacants correspondant aux postes non publiés)
- ENSEIGNANTS ET ATS T3 : 97,5 ETP hors conférenciers, jurys (dont un surnombre => 20,85 ETP vacants pour 19,13 ETP pour les intervenants ponctuels, conférenciers et jurys)

**EFFECTIFS TITRE 3 / RAP 2020 - DETAIL SUR LES EMPLOIS**  
**PERIODE DE REFERENCE : 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

ENSA Paris-La Villette

Date du document : 03/03/2021

**PLAFOND D'EMPLOI T3 EXCECUTE AU 31/12/2020**

		ATOS			ENSEIGNANTS			TOTAL		
		<i>PP</i>	<i>ETP</i>	<i>ETPT</i>	<i>PP</i>	<i>ETP</i>	<i>ETPT</i>	<i>PP</i>	<i>ETP</i>	<i>ETPT</i>
		Au 31/12/20	Au 31/12/20	Année 2020	Au 31/12/20	Au 31/12/20	Année 2020	Au 31/12/20	Au 31/12/20	Année 2020
<b>Titulaire détaché sur contrat établissement</b>		1,00	1,00	0,83				<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,83</b>
<b>Contrat de projet (art 7 bis)</b>	CDD 3 à 6 ans							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	CDD 3 ans							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	CDD 1 an							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Contractuels art 3</b>	CDI							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	CDD 3 ans							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	CDD 1 an							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	CDD moins 1 ans							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Contractuels art 4 (à temps complet)</b>	CDI	3,00	3,00	2,92	2,00	1,97	1,99	<b>5,00</b>	<b>4,97</b>	<b>4,91</b>
	CDD 3 ans	9,00	8,60	9,16				<b>9,00</b>	<b>8,60</b>	<b>9,16</b>
	CDD 1 an							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	CDD moins 1 ans							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Contractuels art 6 (à temps incomplet)</b>	CDI	3,00	1,19	1,19	67,00	36,75	37,79	<b>70,00</b>	<b>37,94</b>	<b>38,98</b>
	CDD 3 ans							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	CDD 1 an				46,00	18,29	19,02	<b>46,00</b>	<b>18,29</b>	<b>19,02</b>
	CDD moins 1 ans							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Contractuels 6 quater</b>								<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Contractuels 6 quinquies</b>		1,00	1,00	1,45				<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,45</b>
<b>Contractuels 6 sexies</b>				0,68				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,68</b>
<b>Contrats doctoraux</b>					3,00	3,00	3,00	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>
<b>Intervenants extérieurs</b>		70,00	7,40	7,40	125,00	7,50	7,70	<b>195,00</b>	<b>14,90</b>	<b>15,10</b>
<b>TOTAL T3 SOUS PLAFOND</b>		<b>87,00</b>	<b>22,19</b>	<b>23,63</b>	<b>243,00</b>	<b>67,51</b>	<b>69,50</b>	<b>330,00</b>	<b>89,70</b>	<b>93,13</b>

**EMPLOIS DITS « HORS PLAFOND D'EMPLOI » T3 EXCECUTE AU 31/12/2020**

	<i>PP</i>	<i>ETP</i>	<i>ETPT</i>
	Au 31/12/20	Au 31/12/20	Année 2020
<b>Emplois avenir</b>			
<b>Emplois d'apprentissage</b>	1,00	0,75	0,42
<b>Autres emplois aidés</b>			
<b>Autres (financements fléchés, circulaire 2010)</b>	2,00	1,10	1,61
<b>TOTAL T3 HORS PLAFOND</b>	<b>3,00</b>	<b>1,85</b>	<b>2,03</b>

**EMPLOIS DITS « HORS CHAMPS » T3 EXCECUTE AU 31/12/2020**

	<i>PP</i>	<i>ETP</i>	<i>ETPT</i>
	Au 31/12/20	Au 31/12/20	Année 2020
<b>Agents rémunérés à la tâche : jury de concours, conférencier, collaborateur occasionnel, modèle vivant, surveillant d'examen....</b>	123,00	3,93	3,93
<b>Stagiaires gratifiés</b>			
<b>Autres hors champs (agent comptable)</b>			
<b>TOTAL T3 HORS CHAMPS</b>	<b>123,00</b>	<b>3,93</b>	<b>3,93</b>

Figure 2 : RAP 2020

### 3. Les évolutions de 2020 à 2021

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
<b>ATS + ENSEIGNANTS T3+T2 PERMANENTS</b>	<b>324</b>	<b>331</b>
Dont fonctionnaires	134	138
Dont contractuels (CDD + CDI)	187	192
Dont stagiaires	3	1
Dont hommes	185	192
Dont femmes	139	139
Dont ATS T2	56	55
Dont ATS T3 (CDD + CDI)	23	23
Dont Enseignants T2	130	132
Dont Enseignants T3 (CDD + CDI)	115	121
Dont contrats doctoraux	3	4
<b>INTERVENANTS PONCTUELS DEEA-L+DEA-M+HMONP</b>	<b>261</b>	<b>464</b>
Dont moniteurs	65	84
Dont intervenants pédagogiques (chargés de TD DEEA-L et DEA-M + Intervenants ponctuels DEEA-L et DEA-M)	125	185
Dont intervenants ATS	5	4
Dont jurys PFE et interventions et jurys HMONP	66	191
<b>INTERVENANTS PONCTUELS POST-MASTER (HORS HMONP)</b>	<b>57</b>	<b>135</b>
Dont Post-master recherches en architecture	45	118
Dont DPEA Architecture Navale	2	2
Dont Bachelor	0	1
Dont DSA projet urbain	0	4
Dont master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail »	10	10
Dont Préparation au concours des AUE	0	0

Figure 3 : PERSONNES PHYSIQUES 2020-2021

ETP	2020	2021
<b>ATS + ENSEIGNANTS T3+T2 PERMANENTS</b>	<b>248,05</b>	<b>250,02</b>
Dont fonctionnaires	132,4	135,50
Dont contractuels (CDD+CDI)	112,65	113,52
Dont stagiaires	3	1
Dont hommes	133,07	136,88
Dont femmes	114,98	113,15
Dont ATS T2	55,7	53,80
Dont ATS T3 (CDD + CDI)	19,64	20,40
Dont Enseignants T2	115,7	118,20
Dont Enseignants T3 (CDD + CDI)	57,01	57,62
Dont contrats doctoraux	3	4
<b>INTERVENANTS PONCTUELS DEEA-L+DEA-M+HMONP</b>	<b>17,06</b>	<b>24,14</b>
Dont moniteurs	6,90	4,20
Dont intervenants pédagogiques (chargés de TD DEEA-L et DEA-M + Intervenants ponctuels DEEA-L et DEA-M)	7,50	11,15
Dont intervenants ATS	0,8	1,9
Dont jurys PFE et interventions et jurys HMONP	1,86	6,88
<b>INTERVENANTS PONCTUELS POST-MASTER (HORS HMONP)</b>	<b>2,07</b>	<b>2,88</b>
Dont Post-master recherches en architecture	1,45	2,10
Dont DPEA Architecture Navale	0,25	0,20
Dont Bachelor	0	0,08
Dont DSA projet urbain	0	0,13
Dont master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail »	0,37	0,37
Dont Préparation au concours des AUE	0	0

Figure 4 : ETP 2020-2021

#### 4. *La parité 2020 et 2021*

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
<b>HOMMES</b>	<b>185</b>	<b>192</b>
Dont hommes enseignants permanents	151	159
Dont hommes ATS	34	33
<b>FEMMES</b>	<b>139</b>	<b>139</b>
Dont femmes enseignants permanents	94	94
Dont femmes ATS	45	45
ETP	2020	2021
<b>HOMMES</b>	<b>133,07</b>	<b>136,88</b>
Dont hommes enseignants permanents	101,28	106,08
Dont hommes ATS	31,79	30,80
<b>FEMMES</b>	<b>114,98</b>	<b>113,15</b>
Dont femmes enseignants permanents	71,43	69,75
Dont femmes ATS	43,55	43,40

Figure 5 : PARITÉ 2020-2021

En 2020, les femmes représentent 42,90 % des agents permanents de l'établissement et les hommes 57,10 %. En termes d'ETP, les femmes représentent 46,35 % des ETP des agents permanents et les hommes 53,65 %.

En 2021, les femmes représentent 41,99 % des agents permanents de l'établissement et les hommes 58,01 %. En termes d'ETP, les femmes représentent 45,25 % des ETP des agents permanents et les hommes 54,75 %.

\*\*\*

Entre 2020 et 2021, la représentation des femmes passe de 42,90 % à 41,99 %. Cette diminution s'exprime également en ETP avec un passage de 46,35 % à 45,25 %.

## II. Les enseignants dits permanents

La population enseignante se compose d'enseignants aux statuts divers :

- des enseignants dits permanents, titulaires ou contractuels de l'État (Titre 2 : maîtres de conférence, professeurs, maîtres de conférences associés) ou contractuels de l'établissement (Titre 3 : enseignants en CDD ou en CDI) ;
- des intervenants ponctuels engagés par lettres d'engagement pour des missions courtes de types TD, conférences ou jurys.

Cette présente partie vise à expliciter les évolutions des populations des enseignants dits permanents en comparant les chiffres de répartition entre T2 et T3 et entre chaque année.

Cette réflexion se base sur cette répartition en termes de personnes physiques et d'ETP :

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
Enseignants T2	130	132
Enseignants T3 (CDD + CDI)	115	121
ETP	2020	2021
Enseignants T2	115,7	118,20
Enseignants T3 (CDD + CDI)	57,01	57,62

Figure 6 : ENSEIGNANTS T2-T3 2020-2021

En 2020, le nombre global d'enseignants atteint 245 et représente 75,62 % des agents de l'établissement. En 2021, ce nombre est en augmentation avec 253 enseignants et représente 76,44 % des agents de l'établissement.

En termes d'ETP, la proportion des enseignants représente en 2020, 69,63 % des ETP des agents permanents avec 172,71 ETP et en 2021, 70,32 % avec 175,82 ETP.

### 1. Les enseignants T2

Les enseignants T2 se composent de titulaires et de contractuels de l'État.

#### a. Les effectifs

En 2020, la part des enseignants T2 correspond à 53,06 % des effectifs des enseignants permanents et à 40,12 % des agents permanents de l'établissement. En 2021, cette part représente 52,17 % des effectifs des enseignants permanents et à 40,87 % des agents permanents de l'établissement.

En termes d'ETP cette part correspond, quant à elle, en 2020 à 66,99 % des ETP des enseignants permanents et 46,64 % des ETP des agents permanents. En 2021, elle correspond à 67,23 % des ETP des enseignants permanents et 48,80 % des ETP des agents permanents de l'établissement.

Les enseignants T2 se répartissent entre des titulaires, maîtres de conférences et professeurs et des contractuels de l'État, maîtres de conférences associés.

En 2020, parmi les 130 enseignants T2, 44 sont des contractuels de l'État, maîtres de conférences associés et 86 sont des titulaires, parmi lesquels 72 sont des maîtres de conférences et 14 sont des professeurs. Les maîtres de conférences associés représentent donc 33,85 % des enseignants T2. Les maîtres de conférences représentent 55,38 % des enseignants T2 et les professeurs, 10,77 %.

Les 14 professeurs assument des postes à plein temps. Deux des maîtres de conférences sont engagés à mi-temps et un est à 70 %, les 69 autres assument des postes à plein temps. Parmi les 44 maîtres de conférence associés, 25 œuvrent à mi-temps et 19 œuvrent à plein temps.

En termes d'ETP, ces effectifs correspondent à 115,7 ETP T2 dont 31 ETP de maîtres de conférences associés, 70,7 ETP de maîtres de conférences et 14 ETP de professeurs.

En 2021, parmi les 132 enseignants T2, 43 sont des contractuels de l'État, maîtres de conférences associés et 89 sont des titulaires, parmi lesquels 74 sont des maîtres de conférences et 15 sont des professeurs. Les maîtres de conférences associés représentent donc 32,58 % des enseignants T2. Les maîtres de conférences représentent 56,06 % des enseignants T2 et les professeurs, 11,36 %.

En termes d'ETP, ces effectifs correspondent à 118,2 ETP T2 dont 30,5 ETP de maîtres de conférences associés, 72,7 ETP de maîtres de conférences et 15 ETP de professeurs.

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
Enseignants T2	130	132
Dont MCFA	44	43
Dont MCF	72	74
Dont Professeurs	14	15
ETP	2020	2021
Enseignants T2	115,7	118,2
Dont MCFA	31	30,5
Dont MCF	70,7	72,7
Dont Professeurs	14	15

Figure 7 : ENSEIGNANTS T2 2020-2021

#### *b. Les effectifs par discipline*

Les enseignants T2 se répartissent en 6 disciplines : TPCAU, VT, SHSA, HCA, STA, ATR.

Ces 6 disciplines, se déploient en 11 sous-disciplines : TPCAU, VT-UPU, VT-GP, SHSA-SHA, SHSA-SEJ, HCA-HCAT, HCA-HTAFU, STA-OMI, STA-CIMA, ATR-RA et ATR-APV.

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
Enseignants T2	130	132
Dont MCFA	44	43
TPCAU	13	14
VT-UPU	4	3
VT-GP	3	4
SHSA-SHS	2	3
SHSA-SEJ	0	0
HCA-HCAT	3	2
HCA-HTAFU	1	2
STA-OMI	3	4
STA-CIMA	7	7
ATR-RA	2	1
ATR-APV	6	3
Dont MCF	72	74
TPCAU	26	27
VT-UPU	5	4

VT-GP	4	3
SHSA-SHS	5	5
SHSA-SEJ	1	1
HCA-HCAT	2	1
HCA-HTAFU	2	4
STA-OMI	3	3
STA-CIMA	11	11
ATR-RA	1	2
ATR-APV	12	13
Dont Professeurs	14	15
TPCAU	5	5
VT-UPU	2	3
VT-GP	1	1
SHSA-SHS	3	3
SHSA-SEJ	0	0
HCA-HCAT	1	0
HCA-HTAFU	1	2
STA-OMI	1	1
STA-CIMA	0	0
ATR-RA	0	0
ATR-APV	0	0

ETP	2020	2021
Enseignants T2	115,7	118,2
Dont MCFA	31	30,5
TPCAU	11,5	12,5
VT-UPU	3,5	3
VT-GP	2	3
SHSA-SHS	1	1,5
SHSA-SEJ	0	0
HCA-HCAT	1,5	1
HCA-HTAFU	0,5	1
STA-OMI	2	2,5
STA-CIMA	3,5	3,5
ATR-RA	2	1
ATR-APV	3,5	1,5
Dont MCF	70,7	72,7
TPCAU	25,5	26,5
VT-UPU	4,7	3,7

VT-GP	4	3
SHSA-SHS	5	5
SHSA-SEJ	1	1
HCA-HCAT	2	1
HCA-HTAFU	2	4
STA-OMI	3	3
STA-CIMA	10,5	10,5
ATR-RA	1	2
ATR-APV	12	13
Dont Professeurs	14	15
TPCAU	5	5
VT-UPU	2	3
VT-GP	1	1
SHSA-SHS	3	3
SHSA-SEJ	0	0
HCA-HCAT	1	0
HCA-HTAFU	1	2
STA-OMI	1	1
STA-CIMA	0	0
ATR-RA	0	0
ATR-APV	0	0

Figure 8 : ENSEIGNANTS T2 PAR DISCIPLINES 2020-2021

### TPCAU : Théories et Pratiques de la conception architecturale et urbaine

En 2020, le champ TPCAU comptait en tout 44 enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 42. Il représentait alors 33,85 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 17,96 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 36,30 % des ETP des enseignants T2 et 24,32 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, le champ TPCAU comptait en tout 46 enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 44. Il représentait alors 34,85 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 18,78 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 37,23 % des ETP des enseignants T2 et 25,03 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Au global, le nombre de personnes physiques composant de champ a augmenté de 2 pour une augmentation de 2 ETP.

Du point de vue de la répartition dans les statuts de MCFA, MCF et Professeur, on constate, entre 2020 et 2021, une augmentation d'une personne des MCFA du champ TPCAU, une augmentation de deux personnes des MCF et une augmentation d'une personne des professeurs du champ. Ces variations correspondent à une augmentation de 1 ETP des MCFA du champ, une augmentation de 2 ETP des MCF et une augmentation d'un ETP des professeurs du champ.

### **VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)**

En 2020, le champ VT comptait en tout 19 (11 VT-UPU, 8 VT-GP) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 17,2 (10,2 ETP VT-UPU, 7 ETP VT-GP). Il représentait alors 15,62 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 7,76 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 14,87 % des ETP des enseignants T2 et 9,96 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, le champ VT comptait en tout 18 (10 VT-UPU, 8 VT-GP) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 16,7 (9,7 ETP VT-UPU, 7 ETP VT-GP). Il représentait alors 13,64 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 7,35% des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 14,13 % des ETP des enseignants T2 et 9,50 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Au global, le nombre de personnes physiques composant de champ a diminué de 1 (VT-UPU) pour une diminution de 0,5 ETP (VT-UPU).

Du point de vue de la répartition dans les statuts de MCFA, MCF et Professeur, on constate, entre 2020 et 2021, pour les MCFA une diminution d'une personne du champ VT (VT-UPU) et une augmentation d'une personne des MCF du champ (VT-GP), pour les MCF une diminution d'une personne des MCF du champ (VT-UPU) et une diminution d'une personne des MCF du champ (VT-GP) mais une augmentation d'un professeur du champ (VT-UPU). Ces variations correspondent à une diminution de 0,5 ETP des MCFA du champ (VT-UPU) et une augmentation de 1 ETP des MCFA du champ (VT-GP), une diminution 1 ETP des MCF du champ (VT-UPU) et de 1 ETP des MCF du champ (VT-GP) et une augmentation d'un ETP des professeurs du champ (VT-UPU).

### **SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences économiques et juridiques (SEJ)**

En 2020, le champ SHSA comptait en tout 11 (10 SHSA-SHS, 1 SHSA-SEJ) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 10 (9 SHSA-SHS, 1 SHSA-SEJ). Il représentait alors 8,46 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 4,49 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 8,64 % des ETP des enseignants T2 et 5,79 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, le champ SHSA comptait en tout 12 (11 SHSA-SHS, 1 SHSA-SEJ) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 10,5 (9 SHSA-SHS, 1 SHSA-SEJ). Il représentait alors 9,09 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 4,90 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 8,88 % des ETP des enseignants T2 et 5,97 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Au global, le nombre de personnes physiques composant de champ a augmenté de 1 (SHSA-SHS) pour une augmentation de 0,5 ETP.

Du point de vue de la répartition dans les statuts de MCFA, MCF et Professeur, on constate, entre 2020 et 2021, une augmentation d'une personne des MCFA du champ SHSA en SHS, une stabilité des MCF et une stabilité des professeurs. Ces variations correspondent à une augmentation de 0,5 ETP des MCFA du champ (SHSA-SHS) et une stabilité des ETP des MCF et professeurs du champ.

### **HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture/ Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCAT) – Histoires et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)**

En 2020, le champ HCA comptait en tout 10 (6 HCA-HCAT, 4 HCA-HTAFU) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 8 (4,5 HCA-HCAT, 3,5 HCA-HTAFU). Il représentait alors 7,69 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 4,08 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 6,91 % des ETP des enseignants T2 et 4,63 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, le champ HCA comptait en tout 11 (3 HCA-HCAT, 8 HCA-HTAFU) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 9 (2 HCA-HCAT, 7 HCA-HTAFU). Il représentait alors 8,33 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 4,49 % des enseignants permanents de

l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 7,61 % des ETP des enseignants T2 et 5,12 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Au global, le nombre de personnes physiques composant de champ augmenté d'une 1 personne soit 1 ETP. La répartition entre les sous-champs a évolué avec une diminution de 2,5 ETP en HCA-HCAT et une augmentation de 3,5 ETP en HCA-HTAFU.

Du point de vue de la répartition dans les statuts de MCFA, MCF et Professeur, on constate, entre 2020 et 2021, une augmentation d'une personne des MCFA en HCA-HTAFU, une diminution d'une personne des MCFA en HCA-HCAT, une diminution d'une personne des MCF en HCA-HCAT et une augmentation de deux personnes des MCF en HCA-HTAFU, une diminution d'une personne des professeurs en HCA-HCAT et une augmentation d'un professeur en HCA-HTAFU. Ces variations correspondent à une réduction de 0,5 ETP de MCFA en HCA-HCAT et une augmentation de 0,5 ETP en HCA-HTAFU, à une diminution d'1 ETP de MCF en HCA-HCAT et à une augmentation de 2 ETP de MCF en HCA-HTAFU, à une diminution d'1 ETP de professeur en HCA-HCAT et à l'augmentation d'1 ETP de professeur en HCA-HTAFU.

### **STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) – Outils mathématiques et informatiques (OMI)**

En 2020, le champ STA comptait en tout 25 (7 STA-OMI, 18 STA-CIMA) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 20 (6 STA-OMI, 14 STA-CIMA). Il représentait alors 19,23 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 10,20 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 17,29 % des ETP des enseignants T2 et 11,58 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, le champ STA comptait en tout 26 (8 STA-OMI, 18 STA-CIMA) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 20,5 (6,5 STA-OMI, 14 STA-CIMA). Il représentait alors 19,70 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 10,61 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 17,34 % des ETP des enseignants T2 et 11,66 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Au global, le nombre de personnes physiques composant de champ a augmenté d'une personne correspondant à 0,5 ETP.

Du point de vue de la répartition dans les statuts de MCFA, MCF et Professeur, on constate, entre 2020 et 2021, une augmentation d'une personne des MCFA (STA-OMI) et une stabilité du nombre de MCF et de professeurs. Ces variations correspondent à une augmentation de 0,5 ETP des MCFA en STA-OMI et à une stabilité des ETP pour les MCF et les professeurs du champ.

### **ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) – Représentations de l'Architecture (RA)**

En 2020, le champ ATR comptait en tout 21 (3 ATR-RA, 18 ATR-APV) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 18,5 (3 ATR-RA, 15,5 ATR-APV). Il représentait alors 16,15 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 8,57 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 15,99 % des ETP des enseignants T2 et 10,71 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2021, le champ ATR comptait en tout 19 (3 ATR-RA, 16 ATR-APV) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 17,5 (3 ATR-RA, 14,5 ATR-APV). Il représentait alors 14,39 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 7,76 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 14,81 % des ETP des enseignants T2 et 9,95 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Au global, le nombre de personnes physiques composant le champ a diminué de deux personnes en ATR-APV.

Du point de vue de la répartition dans les statuts de MCFA, MCF et Professeur, on constate, entre 2020 et 2021, une diminution de trois personnes des MCFA en ATR-APV et une diminution d'une personne des MCFA en ATR-RA, une augmentation d'une personne des MCF en ATR-RA et une

augmentation d'une personne des MCF ATR-APV et une stabilité de nombre de professeur. Ces variations correspondent à une diminution de 1 ETP des MCFA en ATR-RA et une diminution de 2 ETP des MCFA en ATR-APV, une augmentation de 1 ETP des MCF en ATR-RA et une augmentation de 1 MCF en ATR-APV. Une stabilité des ETP des professeurs est constatée.

### *c. Les mouvements par discipline*

En 2021 on dénombre 132 enseignants-chercheurs et associés Titre 2 (118,2 ETP) : 43 MCFA (30,5 ETP), 74 MCF (72,7 ETP) et 15 professeurs (15 ETP).

Entre 2020 et 2021, des mouvements ont eu lieu au sein des différents statuts (MCFA, MCF et Professeurs) et dans différents champs.

En termes de personnes physiques, on compte 18 enseignants sortants dont :

- 13 MCFA sortants (dont 1 réussite concours MCF)
- 3 mutations de MCF (dont 1 réussite concours Professeur)
- 2 départs à la retraite (un professeur et un MCFA).

Par ailleurs, on compte 16 arrivées dont :

- 10 nouveaux MCFA
- 4 nouveaux MCF
- 1 nouveau Professeur
- 1 retour de disponibilité.

En 2021, sept postes ont été ouverts à la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs. La répartition était la suivante :

- Deux postes pour le champ ATR : Arts et Techniques de la Représentation.
- Un poste pour le champ STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) – Outils mathématiques et informatiques (OMI). Ce poste n'a pas pu être pourvu.
- Un poste pour le champ TPCAU : Théories et Pratiques de la conception architecturale et urbaine. Le poste était ouvert suite à une mutation.
- Un poste pour le champ VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP). Un poste était ouvert en raison d'un départ à la retraite.
- Deux postes pour le champ HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture/Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCA) – Histoires et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU). Un poste était ouvert en raison d'un départ à la retraite.

Au total trois enseignants-chercheurs ont été recrutés par la voie du concours et trois enseignants-chercheurs par la voie de la mutation.

Parmi les six postes, on dénombre deux postes de Professeurs (champ VT et HCA) et quatre MCF (1 TPCAU, 1 HCA et deux ATR).

En 2020 des mouvements avaient eu lieu au sein des différents statuts (MCFA, MCF et Professeurs) et dans différents champs.

Parmi les 44 MCFA, 31 ont bénéficié d'un renouvellement de leur contrat (dont 13 pour les décharges d'enseignement pour recherche). Par ailleurs, 3 MCF ont bénéficié d'un renouvellement de leur disponibilité à mi-temps et 2 autres MCF ont bénéficié d'un renouvellement de leur disponibilité à plein temps.

### TPCAU : Théories et Pratiques de la conception architecturale et urbaine

Au sein du champ TPCAU, 5 postes ont été mis au concours en 2020 :

- 4 postes de MCF correspondant à la transformation de 3 postes de MCFA en MCF et à 1 transfert de poste de support T3 à un support T2.
- 1 poste de professeur correspondant à la transformation d'un poste de MCFA.

Par ailleurs au niveau des MCFA, on constate les mouvements suivants :

- 3 recrutements pour 2,5 ETP correspondant à la réaffectation de 1,5 postes de MCFA et au départ d'un MCF par voie de mutation.
- le renouvellement de 7 MCFA pour 7 ETP.
- le renouvellement de 3 MCFA dits de « décharge recherche » (remplacement d'enseignants déchargés de leurs enseignements pour réaliser des activités de recherche) pour 2 ETP.

Enfin, 1 enseignant du champ a bénéficié d'un renouvellement de sa disponibilité à mi-temps et un autre d'un renouvellement de sa disponibilité à temps plein.

### VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)

Au sein du champ VT, 1 poste de MCF en VT-UPU a été mis au concours en 2020 par transfert d'un poste de support T3 à un support T2.

Par ailleurs au niveau des MCFA, on constate les mouvements suivants :

- 1 recrutement a eu lieu en VT-UPU pour 1 ETP sur la base d'un poste libéré par le départ à la retraite d'un professeur du champ.
- 1 enseignant en VT-UPU a bénéficié d'un renouvellement de son contrat pour 1 ETP.
- 3 enseignants en VT-GP ont bénéficié d'un renouvellement de leur contrat pour 1,5 ETP dont 1 bénéficie également du renouvellement d'un autre 1/2 poste de MCFA dits de « décharge recherche ».
- 2 enseignants en VT-UPU ont bénéficié d'un renouvellement de leur contrat de MCFA dits de « décharge recherche » pour 1,5 ETP.

Enfin, 1 enseignant du champ en VT-GP a bénéficié d'un renouvellement de sa disponibilité à temps plein.

### SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences économiques et juridiques (SEJ)

Au sein du champ SHSA, aucun poste n'a été mis au concours en 2020 et aucun nouveau recrutement de MCFA n'a eu lieu.

On constate néanmoins que 2 MCFA dits de « décharge recherche » en SHSA-SHS ont bénéficié d'un renouvellement de leur contrat à mi-temps, pour, au global 1 ETP.

### HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture/ Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCA) – Histoires et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)

Au sein du champ HCA, 1 poste de MCF en HCA-HCAT a été mis au concours en 2020 sur la base des supports de 2 demi-postes de MCFA.

Par ailleurs au niveau des MCFA, on constate les mouvements suivants :

- 1 enseignant en HCA-HTAFU a bénéficié du renouvellement de son contrat pour 0,5 ETP.
- 3 MCFA dits de « décharge recherche » en HCA-HCAT ont bénéficié du renouvellement de leur contrat pour 1,5 ETP.

### **STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) – Outils mathématiques et informatiques (OMI)**

Au sein du champ STA, 1 poste de MCF en STA-CIMA a été mis au concours en 2020 sur la base d'un support de poste de MCFA.

Par ailleurs au niveau des MCFA, on constate les mouvements suivants :

- 1 nouvel enseignant a été recruté en STA-CIMA pour 0,5 ETP.
- 1 nouvel MCFA dits de « décharge recherche » a été recruté en STA-OMI pour 0,5 ETP.
- 6 enseignants ont bénéficié du renouvellement de leur contrat en STA-CIMA pour l'équivalent global de 3 ETP.
- 2 enseignants ont bénéficié du renouvellement de leur contrat en STA-OMI pour l'équivalent global de 1,5 ETP.

Enfin, 1 enseignant du champ STA-CIMA a bénéficié d'un renouvellement de sa disponibilité à mi-temps.

### **ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) – Représentations de l'Architecture (RA)**

Au sein du champ ATR, 1 poste de MCF en ATR-APV a été mis au concours en 2020 sur la base d'un support de poste de MCFA.

Par ailleurs au niveau des MCFA, on constate les mouvements suivants :

- 1 enseignant a été recruté en ATR-APV pour 1 ETP en vue de remplacer un MCF en disponibilité.
- 1 enseignant a été recruté en ATR-RA pour 1 ETP en vue de remplacer un MCF en détachement.
- 5 enseignants ont bénéficié du renouvellement de leur contrat de MCFA en ATR-APV pour l'équivalent global de 2,5 ETP.
- 1 enseignant a bénéficié du renouvellement de son contrat de MCFA en ATR-RA pour 1 ETP.

Enfin, 2 MCF en ATR-APV ont bénéficié d'une nouvelle disponibilité, un MCF en ATR-RA a bénéficié d'un nouveau détachement et un MCF en ATR-APV a été réintégrée à la fin de sa disponibilité.

\*\*\*

En termes de personnes physiques, on comptait 16 enseignants sortants dont 7 départs à la retraite et 1 mutation, 3 changements de statut et la mise au concours d'un poste de MCFA. Sur les 47 MCFA, 15 nouveaux maîtres de conférence associés avaient été intégrés dont 4 pour les décharges d'enseignement pour recherche<sup>8</sup>. 6 MCF ainsi que 2 professeurs avaient été recrutés.

En termes d'ETP, ces mouvements correspondaient à 14 ETP pour les enseignants sortants, à 10 ETP pour les nouveaux maîtres de conférences recrutés et à 6 ETP pour le nouveau MCF et 2 ETP pour les nouveaux professeurs.

### **TPCAU : Théories et Pratiques de la conception architecturale et urbaine**

Au sein du champ TPCAU, trois postes de MCF et deux postes de professeur avaient été mis au concours. Ces recrutements avaient permis de remplacer des enseignants contractuels (2 ETP) de l'établissement et un MCF partant à la retraite. Le poste de professeur correspondait par ailleurs à une création de poste et augmentait donc notre effectif. Ces mouvements correspondaient à 4 ETP.

Au niveau des MCFA, 4 recrutements avaient eu lieu en vue de remplacer trois départs à la retraite et la libération d'un des postes par un enseignant qui avait changé de statut au sein de l'établissement en réussissant le concours. Ces mouvements correspondaient à 4 ETP.

Enfin, un ½ poste de MCFA *dit* de « décharge recherche » avait changé d'enseignant pour 0,5 ETP.

---

<sup>8</sup> En 2018, les enseignants recrutés pour remplacer les heures des enseignants titulaires déchargés de certaines de leurs heures d'enseignement au profit d'activités de recherche, bénéficiaient d'un statut de maître de conférences associé.

### **VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)**

Au sein du champ VT, un ½ poste de MCFA en VT-GP avait fait l'objet d'un nouveau recrutement suite au changement de statut d'un enseignant. Ce mouvement correspondait à 0,5 ETP.

Un poste de MCFA en VT-UPU avait été ouvert pour un nouvel enseignement suite au changement du statut d'un MCF. Ces mouvements correspondaient à 1 ETP.

### **SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences économiques et juridiques (SEJ)**

Au sein du champ SHSA, un poste de MCF en SHSA-SHS avait été mis en concours en remplacement d'enseignants contractuels. Ce poste correspondait à un ETP de transfert T3-T2.

Par ailleurs, un ½ poste de MCFA dit de décharge avait été remplacé suite à la démission de l'enseignant en poste. Ces mouvements concernaient 0,5 ETP.

### **HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture/ Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCA) – Histoires et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)**

Au sein du champ HCA, un poste de MCF-HCAT avait fait l'objet d'un nouveau recrutement en remplacement d'un enseignant partant à la retraite. Par ailleurs, un nouveau Professeur en HCA-HTAFU avait été recruté en remplacement de deux MCFA à mi-temps. Ces mouvements correspondaient à 2 ETP.

Du point de vue des MCFA, deux nouveaux enseignants à mi-temps avaient été recrutés en remplacement d'un MCF parti en mutation. Un nouvel MCFA à mi-temps avait remplacé un MCFA parti dans un autre établissement et 2 MCFA *dits* de « décharge recherche » avaient été recrutés à mi-temps en remplacement de deux enseignants partis vers d'autres postes. Ces mouvements correspondaient à 2,5 ETP.

### **STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) – Outils mathématiques et informatiques (OMI)**

Au sein du champ STA, deux 1/2 postes de MCFA du sous-champ STA-CIMA avaient fait l'objet de deux nouveaux recrutements suite au départ à la retraite d'un MCF.

Ces mouvements correspondaient à 1 ETP.

### **ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) – Représentations de l'Architecture (RA)**

Dans le champ ATR, un poste de MCF en ATR-RA avait été mis au concours en remplacement d'un MCF. Ces mouvements concernaient 1 ETP.

#### ***d. La parité par discipline F/H***

En 2021, les femmes représentent 43,18 % des effectifs des enseignants T2 tandis que les hommes représentent 56,82 %. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 43,12 % de femmes et 56,68 % d'hommes.

Cette proportion varie en fonction des disciplines.

En TPCA, les femmes représentent, au global, 30,43 % des enseignants T2 du champ (avec 14 femmes et 32 hommes). Les hommes représentent donc 69,57 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 31,82 % de femmes 68,18 % d'hommes.

En ATR, les femmes représentent, au global, 52,63 % des enseignants T2 du champ (avec 10 femmes et 9 hommes). Les hommes représentent donc 47,37% des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 51,43 % de femmes et 48,57 % d'hommes.

En HCA, les femmes représentent, au global, 63,64 % des enseignants T2 du champ (avec 7 femmes et 4 hommes). Les hommes représentent donc 36,36 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 66,67 % de femmes et 33,33 % d'hommes.

En STA, les femmes représentent, au global, 26,92 % des enseignants T2 du champ (avec 7 femmes et 19 hommes). Les hommes représentent donc 73,08 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 26,83 % de femmes et 73,17 % d'hommes.

En VT, les femmes représentent, au global, 55,56 % des enseignants T2 du champ (avec 10 femmes et 8 hommes). Les hommes représentent donc 44,44 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 52,10 % de femmes et 47,90 % d'hommes.

En SHSA, les femmes représentent, au global, 75 % des enseignants T2 du champ (9 femmes et 3 hommes). Les hommes représentent donc 25 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 76,19 % de femmes et 23,81 % d'hommes.

2021

T2	FEMMES							HOMMES							TOTAL			
	ETP	PP	% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CHAMP	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	% PP F / F DU CHAMP	ETP	PP	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CHAMP	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H	% PP H / H DU CHAMP	TOTAL ETP	TOTAL PP	% PP / CHAMP	% PP / TOTALITE
			% MAA							% MAA								
<b>MCFA</b>	12,5	18	41,86%		13,64%	31,58%		18	25	58,14%		18,94%	33,33%		30,5	43		32,58%
TPCAU	4	4	28,57%	8,70%	3,03%	7,02%	28,57%	8,5	10	71,43%	21,74%	7,58%	13,33%	31,25%	12,5	14	30,43%	10,61%
ATR	1	2	50,00%	10,53%	1,52%	3,51%	20,00%	1,5	2	50,00%	10,33%	1,52%	2,67%	22,22%	2,5	4	21,05%	3,03%
HCA	1	2	50,00%	18,18%	1,52%	3,51%	28,57%	1	2	50,00%	18,18%	1,52%			2	4	36,36%	3,03%
STA	2,5	4	36,36%	15,38%	3,03%	7,02%	57,14%	3,5	7	63,64%	26,92%	5,30%	9,33%	36,84%	6	11	42,31%	8,33%
VT	3	4	57,14%	22,22%	3,03%	7,02%	44,44%	3	3	42,86%	16,67%	2,27%	4,00%	37,50%	6	7	38,89%	5,30%
SHSA	1	2	66,67%	16,67%	1,52%	3,51%	22,22%	0,5	1	33,33%	8,33%	0,76%	1,33%	33,33%	1,5	3	25,00%	2,27%
LANGUES															0	0		
			% MA							% MA								
<b>MCF</b>	32,7	33	44,59%		25,00%	57,89%		40	41	55,41%		31,06%	54,67%		72,7	74		56,06%
TPCAU	9	9	33,33%	19,57%	6,82%	15,79%	69,23%	17,5	18	66,67%	39,13%	13,64%	24,00%	56,25%	26,5	27	58,70%	20,45%
ATR	8	8	53,33%	42,11%	6,08%	14,04%	80,00%	7	7	46,67%	36,84%	5,30%	9,33%	77,78%	15	15	78,95%	11,36%
HCA	4	4	80,00%	36,36%	3,03%	7,02%	57,14%	1	1	20,00%	9,09%	0,76%	1,33%	100,00%	5	5	45,45%	3,79%
STA	3	3	21,43%	11,54%	2,27%	5,26%	42,86%	10,5	11	78,57%	42,31%	8,33%	14,67%	57,89%	13,5	14	63,85%	10,61%
VT	4,7	5	71,43%	27,78%	3,79%	8,77%	55,56%	2	2	28,57%	11,11%	1,52%	2,67%	25,00%	6,7	7	38,89%	5,30%
SHSA	4	4	66,67%	33,33%	3,03%	7,02%	44,44%	2	2	33,33%	16,67%	1,52%	2,67%	66,67%	6	6	50,00%	4,55%
LANGUES															0	0		
			% PROFS							% PROFS								
<b>PROFS</b>	6	6	40,00%		4,55%	10,53%		9	9	60,00%		6,82%	12,00%		15	15		11,36%
TPCAU	1	1	20,00%	2,17%				4	4	80,00%	8,70%	3,03%	5,33%	12,50%	5	5	10,87%	3,79%
ATR	0	0						0	0						0	0		
HCA	1	1	50,00%	9,09%	0,76%	1,75%	14,29%	1	1	50,00%					2	2	18,18%	1,52%
STA	0	0	0,00%					1	1	100,00%	3,85%	0,76%	1,33%	5,26%	1	1	3,85%	0,76%
VT	1	1	25,00%					3	3	75,00%	16,67%	2,27%	4,00%	37,50%	4	4	22,22%	3,03%
SHSA	3	3	100,00%	25,00%	2,27%	5,26%	33,33%	0		0,00%					3	3	25,00%	2,27%
LANGUES															0	0		
<b>TOTAL</b>	51,2	57			43,18%			67	75			56,82%			118,2	132		

Figure 9 : PARITÉ DES ENSEIGNANTS T2 PAR DISCIPLINE 2021

Rappelons qu'en 2020, les femmes représentaient 46,15 % des effectifs des enseignants T2 tandis que les hommes représentaient 53,85 %. En termes d'ETP, cette proportion correspondait à 40,54 % de femmes et 59,46 % d'hommes.

Cette proportion varie en fonction des disciplines.

En TPCA, les femmes représentent, au global, 31,82 % des enseignants T2 du champ (avec 14 femmes et 30 hommes). Les hommes représentent donc 68,18 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 32,14 % de femmes 67,86 % d'hommes.

En ATR, les femmes représentent, au global, 52,38 % des enseignants T2 du champ (avec 11 femmes et 10 hommes). Les hommes représentent donc 47,62 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 54 % de femmes et 46 % d'hommes.

En HCA, les femmes représentent, au global, 80 % des enseignants T2 du champ (avec 8 femmes et 2 hommes). Les hommes représentent donc 20% des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 81,25 % de femmes et 18,75 % d'hommes.

En STA, les femmes représentent, au global, 28 % des enseignants T2 du champ (avec 7 femmes et 18 hommes). Les hommes représentent donc 72 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 25 % de femmes et 75 % d'hommes.

En VT, les femmes représentent, au global, 63,16 % des enseignants T2 du champ (avec 12 femmes et 7 hommes). Les hommes représentent donc 36,84 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 59,30 % de femmes et 40,70 % d'hommes.

En SHSA, les femmes représentent, au global, 72,73 % des enseignants T2 du champ (8 femmes et 3 hommes). Les hommes représentent donc 27,27 % des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 75 % de femmes et 25 % d'hommes.

## 2020

T2	ETP	PP	FEMMES					ETP	PP	HOMMES					TOTAL ETP	TOTAL PP	% PP / CHAMP	% PP / TOTALITE
			% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CHAMP	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	% PP F / F DU CHAMP			% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CHAMP	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H	% PP H / H DU CHAMP				
MCFA	14	21	47,73%		16,15%	35,00%		17	23	52,27%		17,69%	32,86%		31	44	33,85%	
TPCAU	4,5	5	38,46%	11,36%	3,85%	8,33%	35,71%	7	8	61,54%	18,18%	6,15%	11,43%	26,67%	11,5	13	29,55%	10,00%
ATR	2	3	37,50%	14,29%	2,31%	5,00%	27,27%	3,5	5	62,50%	23,81%	3,85%	7,14%	50,00%	5,5	8	38,10%	6,15%
HCA	1,5	3	75,00%	30,00%	2,31%	5,00%	37,50%	0,5	1	25,00%	10,00%	0,77%			2	4	40,00%	3,08%
STA	2	4	40,00%	16,00%	3,08%	6,67%	57,14%	3,5	6	60,00%	24,00%	4,62%	8,57%	33,33%	5,5	10	40,00%	7,69%
VT	3,5	5	71,43%	26,32%	3,85%	8,33%	41,67%	2	2	28,57%	10,53%	1,54%	2,86%	28,57%	5,5	7	36,84%	5,38%
SHSA	0,5	1	50,00%	9,09%	0,77%	1,67%	12,50%	0,5	1	50,00%	9,09%	0,77%	1,43%	33,33%	1	2	18,18%	1,54%
LANGUES															0	0		
			% MA							% MA								
MCFA	32,7	33	45,83%		25,38%	55,00%		38	39	54,17%		30,00%	55,71%		70,7	72	55,38%	
TPCAU	8	8	30,77%	18,18%	6,15%	13,33%	61,54%	17,5	18	69,23%	40,91%	13,85%	25,71%	60,00%	25,5	26	59,09%	20,00%
ATR	8	8	61,54%	38,10%	6,15%	13,33%	72,73%	5	5	38,46%	23,81%	3,85%	7,14%	50,00%	13	13	61,90%	10,00%
HCA	3	3	75,00%	30,00%	2,31%	5,00%	37,50%	1	1	25,00%	10,00%	0,77%	1,43%	100,00%	4	4	40,00%	3,08%
STA	3	3	21,43%	12,00%	2,31%	5,00%	42,86%	10,5	11	76,57%	44,00%	8,46%	15,71%	61,11%	13,5	14	56,00%	10,77%
VT	6,7	7	77,78%	36,84%	5,38%	11,67%	58,33%	2	2	22,22%	10,53%	1,54%	2,86%	28,57%	8,7	9	47,37%	6,92%
SHSA	4	4	66,67%	36,36%	3,08%	6,67%	50,00%	2	2	33,33%	18,18%	1,54%	2,86%	66,67%	6	6	54,55%	4,62%
LANGUES															0	0		
			% PROFS							% PROFS								
PROFS	6	6	42,86%		4,62%	10,00%		8	8	57,14%		6,15%	11,43%		14	14	10,77%	
TPCAU	1	1	20,00%	2,27%				4	4	80,00%	9,09%	3,08%	5,71%	13,33%	5	5	11,36%	3,85%
ATR															0	0		
HCA	2	2	100,00%	20,00%	1,54%	3,33%	25,00%			0,00%					2	2	20,00%	1,54%
STA			0,00%					1	1	100,00%	4,00%	0,77%	1,43%	5,56%	1	1	4,00%	0,77%
VT			0,00%					3	3	100,00%	15,79%	2,31%	4,29%	42,86%	3	3	15,79%	2,31%
SHSA	3	3	100,00%	27,27%	2,31%	5,00%	37,50%			0,00%					3	3	27,27%	2,31%
LANGUES															0	0		
TOTAL	52,7	60			46,15%			63	70			53,85%			115,7	130		

Figure 10: PARITÉ DES ENSEIGNANTS T2 PAR DISCIPLINE 2020

\*\*\*

Entre 2020 et 2021, on passe ainsi de 46,15 % de femmes à 43,18 % et de 53,85 % d'hommes à 56,82 %. En termes d'ETP, on passe de 40,54 % de femmes à 38,79 % et de 59,46 % d'hommes à 61,21 %.

En TPCAU, on passe de 31,82 % de femmes à 30,43 % et de 68,18 % d'hommes à 69,57 %. En termes d'ETP, on passe de 31,14 % de femmes à 31,82 % et de 67,86 % d'hommes à 68,18 %.

En ATR, on passe de 52,38 % femmes à 52,63 % et de 47,62 % d'hommes à 47,37 %. En termes d'ETP, on passe de 54% de femmes à 51,43 % et de 46 % d'hommes à 48,57 %.

En HCA, on passe de 80 % de femmes à 63,64 % et de 20 % d'hommes à 36,36 %. En termes d'ETP, on passe de 81,25 % de femmes à 66,67 % et de 18,75 % d'hommes à 33,33 %.

En STA, on passe de 28 % de femmes à 26,92 % et de 72 % d'hommes à 73,08 %. En termes d'ETP, on passe de 25 % de femmes à 26,83 % et de 80 % d'hommes à 73,17 %.

En VT, on passe de 63,16 % de femmes à 55,56 % et de 36,84 % d'hommes à 44,44 %. En termes d'ETP, on passe de 59,30 % de femmes à 52,10 % et de 40,70 % d'hommes à 47,90 %.

En SHSA, on passe de 72,73 % de femmes à 75 % et 27,27 % d'hommes à 25 %. En termes d'ETP, on passe de 75 % de femmes à 76,19 % et de 25 % d'hommes à 23,81 %.

## 2. Les enseignants T3

Les enseignants T3 se composent des contractuels de l'établissement. Ceux-ci sont engagés pour des emplois pérennes en CDD ou CDI et pour des emplois ponctuels en Lettre d'engagement. Cette partie concerne les seuls enseignants engagés en CDD ou CDI.

### a. Les effectifs

En 2021, la part des enseignants T3 correspond à 47,83 % des effectifs des enseignants permanents et à 36,56 % des agents permanents.

En termes d'ETP cette part correspond à 32,77 % des ETP des enseignants permanents et 23,05 % des ETP des agents permanents.

En 2020, la part des enseignants T3 correspond à 46,94 % des effectifs des enseignants permanents et à 35,5 % des agents permanents.

En termes d'ETP cette part correspond à 33 % des ETP des enseignants permanents et 23 % des ETP des agents permanents.

Les enseignants T3 se répartissent entre des enseignants en contrat à durée déterminée (CDD) et des enseignants en contrat à durée indéterminée (CDI).

En 2021, parmi les 121 enseignants T3, 69 sont en CDI et 52 sont en CDD. La part des enseignants en CDI représente donc 57,02 % des enseignants contractuels de l'établissement et les enseignants en CDD, 42,98 %.

En termes d'ETP, ces effectifs correspondent à 37,96 ETP d'enseignants en CDI et à 19,66 ETP d'enseignants T3 en CDD (57,62 ETP en tout), soit 65,88 % d'ETP d'enseignants T3 en CDI et 34,12 % d'ETP d'enseignants T3 en CDD.

En 2020, parmi les 115 enseignants T3, 70 sont en CDI et 45 sont en CDD. La part des enseignants en CDI représente donc 60,87 % des enseignants contractuels de l'établissement et les enseignants en CDD, 39,13 %. Un des enseignants en CDI possède un contrat à plein temps, les autres bénéficient d'un contrat pour un besoin permanent à temps incomplet (en application de l'article 6 de la loi du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État).

En termes d'ETP, ces effectifs correspondent à 38,85 ETP d'enseignants en CDI et à 18,16 ETP d'enseignants T3 en CDD (57,01 ETP en tout), soit 68,15 % d'ETP d'enseignants T3 en CDI et 31,85 % d'ETP d'enseignants T3 en CDD.

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
Enseignants T3	115	121
Dont CDI	70	69
Dont CDD	45	52
ETP	2020	2021
Enseignants T3	57,01	57,62
Dont CDI	38,85	37,96
Dont CDD	18,16	19,66

Figure 11 : ENSEIGNANTS PERMANENTS T3 2020-2021

Entre 2020 et 2021, les effectifs ont augmenté de 6 personnes en passant de 115 à 121 personnes. Cet effectif correspond à une augmentation de 0,61 ETP dont le nombre passe de 57,01 à 57,62.

*b. Les effectifs par discipline*

Les enseignants T3 se répartissent en 7 disciplines : TPCAU, VT, SHSA, HCA, STA, ATR, LANGUES.

Ces 7 disciplines, se déploient en 11 sous-disciplines : TPCAU, VT-UPU, VT-GP, SHSA-SHA, SHSA-SEJ, HCA-HCAT, HCA-HTAFU, STA-OMI, STA-CIMA, ATR-RA, ATR-APV et LANGUES.

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
Enseignants T3	115	121
Dont CDI	70	69
TPCAU	37	39
VT-UPU	5	5
VT-GP	0	0
SHSA-SHS	3	3
SHSA-SEJ	1	1
HCA-HCAT	1	1
HCA-HTAFU	0	0
STA-OMI	7	5
STA-CIMA	5	4
ATR-RA	3	4
ATR-APV	4	3
LANGUES	4	4
Dont CDD	45	52
TPCAU	22	26
VT-UPU	6	6
VT-GP	0	0
SHSA-SHS	2	2
SHSA-SEJ	0	1
HCA-HCAT	0	1
HCA-HTAFU	1	0
STA-OMI	1	1
STA-CIMA	9	10
ATR-RA	0	0
ATR-APV	1	1
LANGUES	3	4

ETP	2020	2021
Enseignants T3	57,01	57,62
Dont CDI	38,85	37,96
TPCAU	21,13	21,82
VT-UPU	2,85	2,71

VT-GP	0	0
SHSA-SHS	1,78	1,62
SHSA-SEJ	0,29	0,34
HCA-HCAT	0,70	0,70
HCA-HTAFU	0	0
STA-OMI	3,41	2,85
STA-CIMA	2,01	1,53
ATR-RA	2,06	2,61
ATR-APV	2,05	1,35
LANGUES	2,57	2,43
Dont CDD	18,16	19,66
TPCAU	10,40	11,73
VT-UPU	2,40	2,39
VT-GP	0	0
SHSA-SHS	0,92	0,44
SHSA-SEJ	0	0,40
HCA-HCAT	0	0,25
HCA-HTAFU	0,34	0
STA-OMI	0,18	0,14
STA-CIMA	2,27	2,43
ATR-RA	0	0
ATR-APV	0,48	0,60
LANGUES	1,17	1,29

Figure 12 : ENSEIGNANTS PERMANENTS T3 PAR DISCIPLINE 2020-2021

### *TPCAU : Théories et Pratiques de la conception architecturale et urbaine*

En 2021, ce champ comptait en tout 65 enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 33,54. Il représentait alors 53,72 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 25,69 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 58,21 % des ETP des enseignants T3 et 19,08 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, ce champ comptait en tout 59 enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 31,53. Il représentait alors 51,30 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 24,08 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 55,30 % des ETP des enseignants T3 et 18,26 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2020 et 2021, le nombre de personnes physiques composant ce champ a augmenté de 6 pour une augmentation de 2,01 ETP.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2020 et 2021, une augmentation de deux enseignants en CDI du champ TPCAU et une augmentation de quatre enseignants en CDD. Ces variations correspondent à une augmentation de 0,69 ETP d'enseignants en CDI du champ et une augmentation de 1,33 ETP des enseignants en CDD.

### *VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)*

En 2021, ce champ comptait en tout 11 enseignants T3 en VT-UPU pour un nombre d'ETP correspondant à 5,09 ETP. Il représentait alors 9,09 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 4,35 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 8,84 % des ETP des enseignants T2 et 2,90 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, ce champ comptait en tout 11 (VT-UPU) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 5,25 (VT-UPU). Il représentait alors 9,56 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 4,49 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 9,21 % des ETP des enseignants T2 et 3,04 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2020 et 2021, le nombre de personnes physiques composant le champ VT-UPU est resté stable mais le nombre d'ETP a diminué de 0,16 ETP.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on ne constate, entre 2020 et 2021 aucune évolution soit toujours 5 CDD et 6 CDI en VT-UPU.

### *SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences économiques et juridiques (SEJ)*

En 2021, ce champ comptait en tout 7 (5 SHSA-SHS, 2 SHSA-SEJ) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 2,80 (2,07 SHSA-SHS, 0,73 SHSA-SEJ). Il représentait alors 5,79 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 2,77 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 4,86 % des ETP des enseignants T3 et 1,59 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, ce champ comptait en tout 6 (5 SHSA-SHS, 1 SHSA-SEJ) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 2,99 (2,70 SHSA-SHS, 0,29 SHSA-SEJ). Il représentait alors 5,22 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 2,45 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 5,24 % des ETP des enseignants T3 et 1,73 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2020 et 2021, le nombre de personnes physiques composant de champ a augmenté d'une personne (SHSA-SEJ) tandis qu'une baisse de 0,19 ETP est constatée.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2020 et 2021, une augmentation d'un enseignant en CDD du champ SHSA en SEJ. Toutefois, il convient de noter une diminution de 0,11 ETP des enseignants en CDI du champ et une diminution de 0,08 ETP des enseignants en CDD.

### *HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture/Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCA) – Histories et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)*

En 2021, ce champ comptait en tout 2 (2 HCA-HCAT) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 0,95(HCA-HCAT). Il représentait alors 1,65 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 0,79 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 1,65 % des ETP des enseignants T3 et 0,54 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, ce champ comptait en tout 2 (1 HCA-HCAT, 1 HCA-HTAFU) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 1,04 (0,70 HCA-HCAT, 0,34 HCA-HTAFU). Il représentait alors 1,73 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 0,82 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 1,82 % des ETP des enseignants T3 et 0,60 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2020 et 2021, le nombre de personnes physiques composant de champ est resté stable bien que la répartition soit différente (+1 personne en HCA-HCAT et -1 personne en HTAFU) et le nombre d'ETP, au global, a diminué de 0,09.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2020 et 2021, une diminution du nombre d'enseignants en CDD (-1 enseignant en HCA-HTAFU) et une constance du nombre d'un enseignant en CDI. Ces variations correspondent à une diminution de 0,09 ETP des enseignants en CDD du champ.

#### *STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) – Outils mathématiques et informatiques (OMI)*

En 2021, ce champ comptait en tout 20 (6 STA-OMI, 14 STA-CIMA) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 6,95 (2,99 STA-OMI, 3,97 STA-CIMA). Il représentait alors 16,53 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 7,91 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 12,07 % des ETP des enseignants T2 et 3,96 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, ce champ comptait en tout 22 (8 STA-OMI, 14 STA-CIMA) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 7,87 (3,59 STA-OMI, 4,28 STA-CIMA). Il représentait alors 19,13 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 8,98 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 13,80 % des ETP des enseignants T2 et 4,56 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2020 et 2021, le nombre de personnes physiques composant de champ a diminué de deux personnes (-2 en STA OMI) pour une diminution globale de 0,92 ETP.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2020 et 2021, une diminution de 3 enseignants en CDI (-2 en STA-OMI et -1 en STA-CIMA) ainsi qu'une augmentation de 1 enseignants en CDD (en STA-CIMA). Ces variations correspondent à une diminution de 1,03 ETP des enseignants en CDI du champ et une augmentation de 0,12 ETP des enseignants en CDD.

#### *ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) – Représentations de l'Architecture (RA)*

En 2021, ce champ comptait en tout 8 (4 ATR-RA, 4 ATR-APV) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 4,56 (2,61 ATR-RA, 1,95 ATR-APV). Il représentait alors 6,61 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 3,16 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 7,92 % des ETP des enseignants T3 et 2,59 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, ce champ comptait en tout 8 (3 ATR-RA, 5 ATR-APV) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 4,59 (2,06 ATR-RA, 2,53 ATR-APV). Il représentait alors 6,96 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 3,26 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 8,05 % des ETP des enseignants T3 et 2,66 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2020 et 2021, le nombre de personnes physiques composant de champ est resté stable bien que l'on constate -1 en ATR-APV et +1 en ATR RA avec une diminution de 0,03 ETP.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2020 et 2021, une augmentation d'un enseignant en CDI (en ATR-RA) et une diminution d'un enseignant en CDI (en ATR-APV). Concernant les CDD aucune variation n'est constatée (toujours 0 en ATR-RA et 1 en ATR-APV). Ces variations correspondent à une diminution de 0,14 ETP des enseignants en CDI du champ.

#### *Enseignement des Langues*

En 2021, ce champ comptait en tout 8 enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 3,72. Il représentait alors 6,61 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 3,16 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 6,45 % des ETP des enseignants T3 et 2,12 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, ce champ comptait en tout 7 enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 3,74. Il représentait alors 6,08 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 2,86 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP

par un taux de 6,56 % des ETP des enseignants T3 et 2,16 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2020 et 2021, le nombre de personnes physiques composant de champ a augmenté d'une personne avec une diminution de 0,02 ETP.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2020 et 2021, une stabilité des enseignants en CDI (2) ainsi qu'une augmentation d'un enseignant en CDD. Ces variations correspondent à une diminution de 0,14 ETP des enseignants en CDI du champ et une augmentation de 0,12 ETP des enseignants en CDD.

### *c. Les mouvements par discipline*

En 2021, des mouvements ont eu lieu au sein des différents statuts (CDD et CDI) et dans différents champs.

En termes de personnes physiques, au 31/12/2021, on comptabilise, par rapport aux chiffres de 2020 une augmentation de 6 enseignants correspondant à la vacance observée au 31/12/2020 qui procédait de mouvements de fin d'année alors non finalisés (contrats en cours de renouvellement).

En termes d'ETP, ces mouvements correspondent à une augmentation de 0,61 ETP par rapport aux ETP constatés au 31/12/2020.

#### *TPCAU : Théories et Pratiques de la conception architecturale et urbaine*

Au sein du champ TPCAU, 4 enseignants en CDD ont été recrutés et 2 enseignants sont passés en CDI pour des équivalences en ETP de 1,73 ETP d'enseignants en CDD et de 0,69 ETP d'enseignants en CDI.

#### *VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)*

Au sein du champ VT, on ne constate aucun changement en termes de PP en CDD et CDI par rapport au 31/12/2020 et une légère diminution de 0,01 ETP d'enseignants en CDD et de 0,14 ETP d'enseignants en CDI.

#### *SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences économiques et juridiques (SEJ)*

Au sein du champ SHSA, on constate une augmentation d'une PP en CDD pour une diminution 0,08 ETP et une équivalence du nombre de PP en CDI pour une diminution de 0,11 ETP en CDI.

#### *HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture/Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCA) – Histories et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)*

Au sein du champ HCA, le nombre de PP en CDD n'a pas changé tandis que le nombre d'ETP des enseignants en CDD a diminué de 0,09. Aucun changement n'a eu lieu au sujet des enseignants en CDI.

#### *STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) – Outils mathématiques et informatiques (OMI)*

Au sein du champ STA, 1 enseignant en CDD du sous-champ STA-CIMA a été recruté en plus pour 0,12 ETP. Par ailleurs, le nombre de PP en CDI a été réduit de 3 pour une diminution de 1,03 ETP.

#### *ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) – Représentations de l'Architecture (RA)*

Dans le champ ATR, le nombre de PP en CDD n'a pas changé tandis que le nombre d'ETP a été augmenté de 0,12 et le nombre de PP en CDI n'a pas changé tandis que le nombre d'ETP a été diminué de 0,14 ETP.

## *LANGUES*

Du point de vue des enseignants des Langues, 1 nouvel enseignant a rejoint les effectifs en CDD pour 0,12 ETP et le nombre de PP en CDI n'a pas changé tandis que le nombre d'ETP a été réduit de 0,14 ETP.

\*\*\*

Rappelons qu'en 2020, des mouvements avaient eu lieu au sein des différents statuts (CDD et CDI) et dans différents champs.

En termes de personnes physiques, au 31/12/2020, on comptabilisait, par rapport aux chiffres de 2019 une diminution de 17 enseignants correspondant à 4 départs à la retraite, 3 changements de statut (passage en MCFA), 1 décès et 13 contrats non renouvelés au 31/12/2020. Ces mouvements concernent 3 enseignants en CDI et 14 enseignants en CDD. Ils s'associent à 4 nouvelles arrivées en CDD.

En termes d'ETP, ces mouvements correspondaient à 3,62 ETP pour les enseignants sortants et 1,25 ETP pour les nouveaux enseignants recrutés.

### *TPCAU : Théories et Pratiques de la conception architecturale et urbaine*

Au sein du champ TPCAU, 18 enseignants en CDD et 2 enseignants en CDI avaient quitté leur statut pour des équivalences en ETP de 3,67 ETP d'enseignants en CDD et une augmentation des ETP des enseignants en CDI de 1,10.

Parmi les 18 départs d'enseignants en CDD, 2 concernaient un changement de statut de CDD à CDI, 1 concernait un décès, 1 concernait un changement de statut de CDD à MCFA et 14 concernaient des contrats non renouvelés au 31/12/2020.

Les deux départs à la retraite avaient été compensés par le changement de statut de 2 enseignants du champ. Par ailleurs, les missions complémentaires avaient été attribuées aux enseignants TPCAU en CDI pour un équivalent de 1,10 ETP. Enfin, l'ETP libéré par le départ à la retraite des 2 enseignants du champ avait été utilisé pour créer un poste de MCF. Ce transfert T3-T2 aurait donc dû avoir pour répercussion une diminution du nombre d'ETP du champ de 1 tandis que l'on observait une augmentation de 0,18 ETP au 31/12/2020.

A ces départs s'ajoutaient le recrutement de 4 nouveaux enseignants en CDD pour 1,25 ETP.

### *VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)*

Au sein du champ VT, 1 enseignant en CDD du sous-champ VT-UPU avait changé de statut pour devenir MCFA et 2 enseignants en CDD du sous-champ VT-GP avaient été réaffectés au champ VT-UPU. Un nouvel enseignant avait rejoint l'équipe des enseignants en CDD du sous-champ VT-UPU. Le contrat d'un enseignant en CDD du sous-champ VT-GP n'avait pas été renouvelé au 31/12/2021.

Ces mouvements concernaient une augmentation de 0,51 ETP des enseignants en CDD du sous-champ VT-UPU, une augmentation de 1,28 ETP des enseignants en CDI du sous-champ VT-UPU sans changement du nombre d'enseignants et une réduction de 0,42 ETP des enseignants en CDD du sous-champ VT-GP correspondant à une réduction de 3 personnes physiques.

### *SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences économiques et juridiques (SEJ)*

Au sein du champ SHSA, le contrat d'1 enseignant en CDD du sous-champ SHSA-SHS était passé en CDI pour une réduction de 0,6 ETP et une augmentation de 0,86 ETP des enseignants en CDI de ce sous-champ et l'activité de l'enseignant en CDD du sous-champ SHSA-SEJ avait été réduite de 0,12 ETP.

*HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture/Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCA) – Histories et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)*

Au sein du champ HCA, le contrat d'1 enseignant en CDD du sous-champ HCA-HCA n'avait pas été renouvelé au 31/12/2020 induisant une réduction 0,62 ETP. On constatait par ailleurs une augmentation des activités de l'enseignant en CDI du sous-champ HCA-HTAFU de 0,11 ETP.

*STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) – Outils mathématiques et informatiques (OMI)*

Au sein du champ STA, 1 enseignant en CDD du sous-champ STA-OMI était passé en CDI tandis qu'un enseignant en CDI de ce sous-champ était parti à la retraite. Ce passage et ce départ correspondaient à une réduction de 0,62 ETP des enseignants en CDD du sous-champ STA-OMI et une stabilité des missions en CDI.

Du point de vue du sous-champ STA-CIMA, 1 enseignant en CDD avait changé de statut pour devenir MCFA et le contrat d'un autre enseignant n'avait pas été renouvelé au 31/12/21 pour une réduction de 0,51 ETP. On constatait par ailleurs une réduction de 5 enseignants en CDI de ce sous-champ pour un nombre d'ETP égal à 1,39.

*ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) – Représentations de l'Architecture (RA)*

Dans le champ ATR, 1 enseignant en CDD du sous-champ ATR RA avait quitté ses fonctions pour une réattribution des missions aux enseignants renouvelés et une augmentation de 0,01 ETP.

Un enseignant en CDI du sous-champ ATR-APV avait pris sa retraite pour une réduction des missions de à 0,31 ETP.

**LANGUES**

Du point de vue des enseignants des Langues, 2 nouveaux enseignants avaient rejoint les effectifs et un enseignant à CDI avait quitté ses fonctions. Ces mouvements correspondaient à une augmentation des missions des enseignants en CDD de 0,74 ETP et une réduction de celles des enseignants en CDI de 0,11 ETP.

*d. La parité par discipline F/H*

En 2021, les femmes représentent 28,93 % des effectifs des enseignants T3 tandis que les hommes représentent 71,07 %. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 29,24 % de femmes et 70,76 % d'hommes.

Cette proportion varie en fonction des disciplines.

En TPCA, les femmes représentent, au global, 27,69 % des enseignants T3 du champ (avec 18 femmes et 47 hommes). Les hommes représentent donc 72,31 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 28,72 % de femmes 71,28 % d'hommes.

En ATR, les femmes représentent, au global, 25 % des enseignants T3 du champ (avec 2 femmes et 6 hommes). Les hommes représentent donc 75 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 26,61 % de femmes et 73,39 % d'hommes.

En HCA, les femmes représentent, au global, 100 % des enseignants T3 du champ (avec 2 femmes et 0 hommes). Les hommes représentent donc 0 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 100 % de femmes et 0 % d'hommes.

En STA, les femmes représentent, au global, 20 % des enseignants T3 du champ (avec 4 femmes et 16 hommes). Les hommes représentent donc 80 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 18,92 % de femmes et 81,08 % d'hommes.

En VT, les femmes représentent, au global, 27,27 % des enseignants T3 du champ (avec 3 femmes et 8 hommes). Les hommes représentent donc 72,73 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 26,51 % de femmes et 73,49 % d'hommes.

En SHSA, les femmes représentent, au global, 42,86 % des enseignants T3 du champ (3 femmes et 4 hommes). Les hommes représentent donc 57,14 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 35,38 % de femmes et 64,62 % d'hommes.

En Langues, les femmes représentent, au global, 37,50 % des enseignants T3 du champ (3 femmes et 5 hommes). Les hommes représentent donc 62,50 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 37,44 % de femmes et 62,56 % d'hommes.

T3	FEMMES								HOMMES								TOTAL			
	ETP	PP	% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CHAMP	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	% PP F / F DU CHAMP	% CDD	ETP	PP	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CHAMP	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H	% PP H / H DU CHAMP	TOTAL ETP	TOTAL PP	% PP / CHAMP	% PP / TOTALITE	
CDD	5,66	17	32,69%		14,05%	48,57%		14,01	35	67,31%		28,93%	40,70%		19,66	52		42,98%		
TPCAU	3,95	9	34,62%	13,85%	7,44%	25,71%	50,00%	7,78	17	65,38%	26,15%	14,05%	19,77%	36,17%	11,73	26	40,00%	21,49%		
ATR	0,00	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,60	1	100,00%	12,50%	0,83%	1,16%	16,67%	0,60	1	12,50%	0,83%		
HCA	0,25	1	100,00%	50,00%	0,83%	2,86%	50,00%	0,00	0	0,00%	0,00%	0,00%			0,25	1	50,00%	0,83%		
STA	0,32	2	18,18%	10,00%	1,65%	5,71%	50,00%	2,25	9	81,82%	45,00%	7,44%	10,47%	56,25%	2,57	11	55,00%	9,09%		
VT	0,25	1	16,67%	9,09%	0,83%	2,86%	25,00%	2,14	5	83,33%	45,45%	4,13%	5,81%	62,50%	2,39	6	54,55%	4,96%		
SHSA	0,49	2	66,67%	28,57%	1,65%	5,71%	66,67%	0,35	1	33,33%	14,29%	0,83%	1,16%	25,00%	0,84	3	42,86%	2,48%		
LANGUES	0,39	2	50,00%	25,00%	1,65%	5,71%	66,67%	0,90	2	50,00%	25,00%	1,65%	2,33%	40,00%	1,29	4	50,00%	3,31%		
CDI	11,20	18	26,09%		14,88%	51,43%		26,77	51	73,91%		42,15%	59,30%		37,96	69		57,02%		
TPCAU	5,68	9	23,08%	13,85%	7,44%	25,71%	50,00%	16,13	30	76,92%	46,15%	24,79%	34,88%	63,83%	21,82	39	60,00%	32,23%		
ATR	1,21	2	28,57%	25,00%	1,65%	5,71%	100,00%	2,75	5	71,43%	62,50%	4,13%	5,81%	83,33%	3,97	7	87,50%	5,79%		
HCA	0,70	1	100,00%	50,00%	0,83%	2,86%	50,00%	0,00	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,70	1	50,00%	0,83%		
STA	1,00	2	22,22%	10,00%	1,65%	5,71%	50,00%	3,39	7	77,78%	35,00%	5,79%	8,14%	43,75%	4,39	9	45,00%	7,44%		
VT	1,10	2	60,00%	27,27%	2,48%	8,57%	75,00%	1,61	3	60,00%	27,27%	2,48%	3,49%	37,50%	2,71	5	45,45%	4,13%		
SHSA	0,50	1	25,00%	14,29%	0,83%	2,86%	33,33%	1,46	3	75,00%	42,86%	2,48%	3,49%	75,00%	1,96	4	57,14%	3,31%		
LANGUES	1,00	1	25,00%					1,43	3	75,00%					2,43	4	50,00%	3,31%		
TOTAL	16,85	35			28,93%			40,78	86			71,07%			57,62	121				

Figure 13: PARITÉ DES ENSEIGNANTS T3 PAR DISCIPLINE 2021

Rappelons qu'en 2020, les femmes représentent 29,57 % des effectifs des enseignants T3 tandis que les hommes représentent 70,43 %. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 32,15 % de femmes et 67,15 % d'hommes.

Cette proportion varie en fonction des disciplines.

En TPCAU, les femmes représentent, au global, 28,81 % des enseignants T3 du champ (avec 17 femmes et 42 hommes). Les hommes représentent donc 71,19 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 28,89 % de femmes et 71,11 % d'hommes.

En ATR, les femmes représentent, au global, 25 % des enseignants T3 du champ (avec 2 femmes et 6 hommes). Les hommes représentent donc 75 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 30,28 % de femmes et 69,72 % d'hommes.

En HCA, les femmes représentent, au global, 100 % des enseignants T3 du champ (avec 2 femmes et 0 hommes). Les hommes représentent donc 0 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 100 % de femmes et 0 % d'hommes.

En STA, les femmes représentent, au global, 19,95 % des enseignants T3 du champ (avec 4 femmes et 18 hommes). Les hommes représentent donc 80,05 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 20,20 % de femmes et 79,8 % d'hommes.

En VT, les femmes représentent, au global, 27,28 % des enseignants T3 du champ (avec 3 femmes et 8 hommes). Les hommes représentent donc 72,72 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 25,33 % de femmes et 74,67 % d'hommes.

En SHSA, les femmes représentent, au global, 50 % des enseignants T3 du champ (3 femmes et 3 hommes). Les hommes représentent donc 50 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 65,88 % de femmes et 34,12 % d'hommes.

En Langues, les femmes représentent, au global, 42,87 % des enseignants T3 du champ (3 femmes et 4 hommes). Les hommes représentent donc 57,13 % des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 62 % de femmes et 38 % d'hommes.

T3	FEMMES								HOMMES								TOTAL ETP	TOTAL PP	% PP / CHAMP	% PP / TOTALITE
	ETP	PP	% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CHAMP	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	% PP F / DU CHAMP	ETP	PP	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CHAMP	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H	% PP H / DU CHAMP						
		% CDD							% CDD											
CDD	6,49	15	33,33%		13,04%	44,12%		11,67	30	66,67%		26,09%	37,04%		18,16	45	39,13%			
TPCAU	4,42	9	40,91%	15,25%	7,83%	26,47%	62,94%	5,98	13	59,09%	22,03%	11,30%	16,05%	30,95%	10,40	22	37,29%			
ATR	0,00	1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,48	1	100,00%	12,50%	0,87%	1,23%	16,67%	0,48	1	12,50%			
HCA	0,34	1	100,00%	50,00%	0,87%	2,94%	50,00%			0,00%	0,00%	0,00%			0,34	1	50,00%			
STA	0,55	2	20,00%	9,09%	1,74%	5,88%	50,00%	1,9	8	80,00%	36,36%	6,96%	9,88%	44,44%	2,45	10	45,45%			
VT	0,25	1	16,67%	9,09%	0,87%	2,94%	25,00%	2,15	5	83,33%	45,45%	4,35%	6,17%	62,50%	2,40	6	54,55%			
SHSA	0,58	1	50,00%	16,67%	0,87%	2,94%	33,33%	0,34	1	50,00%	16,67%	0,87%	1,23%	33,33%	0,92	2	33,33%			
LANGUES	0,35	1	33,33%	14,29%	0,87%	2,94%	33,33%	0,82	2	66,67%	28,57%	1,74%	2,47%	60,00%	1,17	3	42,86%			
CDI	12,24	19	27,14%		16,52%	55,88%		26,61	51	72,86%		44,35%	62,96%		38,85	70	60,87%			
TPCAU	4,69	8	21,62%	13,56%	6,96%	23,53%	47,06%	16,44	29	78,38%	49,15%	25,22%	35,80%	69,05%	21,13	37	62,71%			
ATR	1,39	2	28,57%	25,00%	1,74%	5,88%	100,00%	2,72	5	71,43%	62,50%	4,35%	6,17%	83,33%	4,11	7	87,50%			
HCA	0,70	1	100,00%	50,00%	0,87%	2,94%	50,00%			0,00%	0,00%	0,00%	#DIV/0!		0,70	1	50,00%			
STA	1,02	2	16,67%	9,09%	1,74%	5,88%	50,00%	4,4	10	83,33%	45,45%	8,70%	12,35%	55,56%	5,42	12	54,55%			
VT	1,08	2	60,00%	27,27%	2,61%	8,82%	75,00%	1,77	3	60,00%	27,27%	2,61%	3,70%	37,50%	2,85	5	45,45%			
SHSA	1,39	2	50,00%	33,33%	1,74%	5,88%	66,67%	0,88	2	50,00%	33,33%	1,74%	2,47%	66,67%	2,07	4	66,67%			
LANGUES	1,97	2	50,00%					0,6	2	50,00%					2,57	4	57,14%			
TOTAL	18,73	34			29,57%			38,28	81			70,43%			57,01	115				

Figure 14 : PARITÉ DES ENSEIGNANTS T3 PAR DISCIPLINE 2020

Entre 2019 et 2020, la proportion de femmes baisse quelque peu en passant de 30,30 % de femmes à 29,57 %. La proportion d'hommes passe quant à elle de 69,70 % à de 70,43 %. En termes d'ETP, la tendance se vérifie puisque l'on passe de 33 % de femmes à 32,15 % et donc de 67 % d'hommes à 67,15 %.

En TPCAU, on passe de 31,75 % de femmes à 28,81 %. On passe donc par ailleurs de 68,25 % d'hommes à 71,19 %. En termes d'ETP, on passe de 32,85 % de femmes à 28,89 % et de 67,15 % d'hommes à 71,11 %.

En ATR, on passe de 18,18 % femmes à 25 %. On passe donc par ailleurs de 81,82 % d'hommes à 75 %. En termes d'ETP, on passe de 24,62 % de femmes à 30,28 % et de 75,38 % d'hommes à 69,72 %.

En HCA, on passe de 66,66 % de femmes à 100 %. On passe donc par ailleurs de 33,34 % d'hommes à 0 %. En termes d'ETP, on passe de 59,35 % de femmes à 100 % et de 40,65 % d'hommes à 0 %.

En STA, on passe de 16,66 % de femmes à 19,95 %. On passe donc par ailleurs de 83,34 % d'hommes à 80,05 %. En termes d'ETP, on passe de 17 % de femmes 20,20 % et de 83 % d'hommes à 79,8 %.

En VT, on passe de 38,46 % de femmes à 27,28 %. On passe par ailleurs de 61,54 % d'hommes à 72,72 %. En termes d'ETP, on passe de 37,91 % de femmes à 25,33 % et de 62,09 % d'hommes à 74,67 %.

En SHSA, que cela soit en 2019 ou en 2020, le champ comptabilise 50 % de femmes et 50 % d'hommes. En termes d'ETP, ces proportions passent de 51 % de femmes à 65,88 % et de 49 % d'hommes à 34,12 %.

En Langues, on passe de 50 % de femmes à 42,87 %. On passe par ailleurs de 50 % d'hommes à 57,13 %. En termes d'ETP, on passe de 65,60 % de femmes à 62 % et de 34,40 % d'hommes à 38 %.

### 3. Enseignants T2 + Enseignants T3

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
Enseignants T2	130	132
Enseignants T3 (CDD + CDI)	115	121
<b>ETP</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Enseignants T2	115,7	118,2
Enseignants T3 (CDD + CDI)	57,01	57,62

Figure 15 : ENSEIGNANTS T2+T3 2020-2021

En 2021, la part des enseignants T2 correspond à 52,17 % des effectifs des enseignants permanents et à 40,87 % des agents permanents de l'établissement. En 2020, cette part représentait 53 % des effectifs des enseignants permanents et à 40,12 % des agents permanents de l'établissement (p. 14).

En termes d'ETP cette part correspond, quant à elle, en 2021 à 67,23 % des ETP des enseignants permanents et 48,80 % des ETP des agents permanents. En 2020, elle correspond à 67 % des ETP des enseignants permanents et 46,64 % des ETP des agents permanents de l'établissement (p. 14).

En 2021, la part des enseignants T3 correspond à 47,83 % des effectifs des enseignants permanents et à 37,46 % des agents permanents. En termes d'ETP cette part correspond à 32,77 % des ETP des enseignants permanents et 23,79 % des ETP des agents permanents (p. 26).

En 2020, la part des enseignants T3 correspondait à 46,94 % des effectifs des enseignants permanents et à 35,5 % des agents permanents. En termes d'ETP cette part correspondait à 33 % des ETP des enseignants permanents et 23 % des ETP des agents permanents (p.26).

#### *a. Les effectifs par discipline*

##### *TPCAU : Théories et Pratiques de la conception architecturale et urbaine*

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
TPCAU MCFA T2	13	14
TPCAU MCF T2	26	27
TPCAU PROF T2	5	5
TPCAU CDD T3	22	26
TPCAU CDI T3	37	39
ETP	2020	2021
TPCAU MCFA T2	11,5	12,5
TPCAU MCF T2	25,5	26,5
TPCAU PROF T2	5	5
TPCAU CDD T3	10,4	11,7
TPCAU CDI T3	21,13	21,8

Figure 16 : ENSEIGNANTS DU CHAMP TPCAU 2020-2021

En 2021, le nombre d'enseignants du champ TPCAU s'élève à 111 personnes physiques pour 77,54ETP. Les enseignants TPCAU représentent ainsi 43,87 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 44,10 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants TPCAU T2 représentent 41,44 % des enseignants TPCAU de l'établissement (46 PP) et les enseignants TPCAU T3 représentent donc 58,56 % des enseignants TPCAU de l'établissement (65 PP). En termes d'ETP, les enseignants TPCAU T2 représentent 56,74 % des ETP des enseignants TPCAU de l'établissement (44 ETP) et les enseignants T3 représentent donc 43,26 % des ETP des enseignants TPCAU de l'établissement (33,54 ETP).

En 2020, le nombre d'enseignants du champ TPCAU s'élève à 103 personnes physiques pour 73,53 ETP. Les enseignants TPCAU représentent ainsi 42,04 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 42,57 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants TPCAU T2 représentent 42,72 % des enseignants TPCAU de l'établissement (44 PP) et les enseignants TPCAU T3 représentent donc 57,28 % des enseignants TPCAU de l'établissement (59 PP). En termes d'ETP, les enseignants TPCAU T2 représentent 57,12 % des ETP des enseignants TPCAU de l'établissement (42 ETP) et les enseignants T3 représentent donc 42,88 % des ETP des enseignants TPCAU de l'établissement (31,53 ETP).

*VT: Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)*

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
VT UPU MCFA T2	4	3
VT UPU MCF T2	5	4
VT UPU PROF T2	2	3
VT UPU CDD T3	6	6
VT UPU CDI T3	5	5
VT GP MCFA T2	3	4
VT GP MCF T2	4	3
VT GP PROF T2	1	1
VT GP CDD T3	0	0
VT GP CDI T3	0	0
ETP	2020	2021
VT UPU MCFA T2	3,5	3
VT UPU MCF T2	4,7	3,7
VT UPU PROF T2	2	3
VT UPU CDD T3	2,4	2,4
VT UPU CDI T3	2,85	2,7
VT GP MCFA T2	2	3
VT GP MCF T2	4	3
VT GP PROF T2	1	1
VT GP CDD T3	0	0
VT GP CDI T3	0	0

**Figure 17 : ENSEIGNANTS DU CHAMP VT 2020-2021**

En 2021, le nombre d'enseignants du champ VT s'élève à 29 personnes physiques (21 VT UPU + 8 VT GP) pour 21,79 ETP (14,79 VT UPU + 7 VT GP). Les enseignants VT représentent ainsi 11,46 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 12,39 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants VT T2 représentent 62,07 % des enseignants VT de l'établissement (10 PP VT UPU + 8 PP VT GP) et les enseignants VT T3 représentent donc 37,93 % des enseignants VT de l'établissement (11 PP VT UPU). En termes d'ETP, les enseignants VT T2 représentent 76,63 % des ETP des enseignants VT de l'établissement (9,7 ETP VT UPU + 7 ETP VT GP) et les enseignants T3 représentent donc 23,37 % des ETP des enseignants VT de l'établissement (5,09 ETP VT UPU)

Le sous-champ VT UPU représente alors 72,41 % du champ VT en termes de Personnes Physiques (PP) et 67,87 % du champ VT en termes d'ETP. Le sous-champ VT GP représente donc 27,59 % du champ VT en termes de Personnes Physiques (PP) et 32,12 % du champ VT en termes d'ETP.

En 2020, le nombre d'enseignants du champ VT s'élève à 30 personnes physiques (22 VT UPU + 8 VT GP) pour 22,45 ETP (15,45 VT UPU + 7 VT GP). Les enseignants VT représentent ainsi 12,24 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 13% des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants VT T2 représentent 63,33 % des enseignants VT de l'établissement (11 PP VT UPU + 8 PP VT GP) et les enseignants VT T3 représentent donc 36,67 % des enseignants VT de l'établissement (11 PP VT UPU + 0 PP VT GP). En termes d'ETP, les enseignants VT T2 représentent 76,61 % des ETP des enseignants VT de l'établissement (10,2 ETP VT UPU + 7 ETP VT GP) et les enseignants T3 représentent donc 23,39 % des ETP des enseignants VT de l'établissement (5,25 ETP VT UPU + 0 ETP VT GP).

Le sous-champ VT UPU représente alors 73,33 % du champ VT en termes de Personnes Physiques (22 PP) et 68,82 % du champ VT en termes d'ETP (15,45 ETP). Le sous-champ VT GP représente donc 26,67 % du champ VT en termes de Personnes Physiques (8 PP) et 31,18 % du champ VT en termes d'ETP (7 ETP).

*SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences économiques et juridiques (SEJ)*

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
SHSA SHS MCFA T2	2	3
SHSA SHS MCF T2	5	5
SHSA SHS PROF T2	3	3
SHSA SHS CDD T3	2	2
SHSA SHS CDI T3	3	3
SHSA SEJ MCFA T2	0	0
SHSA SEJ MCF T2	1	1
SHSA SEJ PROF T2	0	0
SHSA SEJ CDD T3	0	1
SHSA SEJ CDI T3	1	1
ETP	2020	2021
SHSA SHS MCFA T2	1	1,5
SHSA SHS MCF T2	5	5,0
SHSA SHS PROF T2	3	3,0
SHSA SHS CDD T3	0,92	0,4
SHSA SHS CDI T3	1,78	1,6
SHSA SEJ MCFA T2	0	0,0
SHSA SEJ MCF T2	1	1,0
SHSA SEJ PROF T2	0	0,0
SHSA SEJ CDD T3	0	0,4
SHSA SEJ CDI T3	0,29	0,3

Figure 18 : ENSEIGNANTS DU CHAMP SHSA 2020-2021

En 2021, le nombre d'enseignants du champ SHSA s'élève à 19 personnes physiques (16 SHSA SHS + 3 SHSA SEJ) pour 13,30 ETP (11,57 SHSA SHS + 1,73 SHSA SEJ). Les enseignants SHSA représentent ainsi 7,51 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 7,56 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants SHSA T2 représentent 63,16 % des enseignants SHSA de l'établissement (11 PP SHSA SHS + 1 PP SHSA SEJ) et les enseignants SHSA T3 représentent donc 36,84 % des enseignants SHSA de l'établissement (5 PP SHSA SHS + 2 PP SHSA SEJ). En termes d'ETP, les enseignants SHSA T2 représentent 78,95 % des ETP des enseignants SHSA de l'établissement (9,5 ETP SHSA SHS + 1 ETP SHSA SEJ) et les enseignants T3 représentent donc 21,05 % des ETP des enseignants SHSA de l'établissement (2,07 ETP SHSA SHS + 0,73 ETP SHSA SEJ).

Le sous-champ SHSA SHS représente alors 84,21 % du champ SHSA en termes de Personnes Physiques (PP) et 86,96 % du champ SHSA en termes d'ETP. Le sous-champ SHSA SEJ représente donc 15,79 % du champ SHSA en termes de Personnes Physiques (PP) et 13,04 % du champ SHSA en termes d'ETP.

En 2020, le nombre d'enseignants du champ SHSA s'élève à 17 personnes physiques (15 SHSA SHS + 2 SHSA SEJ) pour 12,99 ETP (11,70 SHSA SHS + 1,29 SHSA SEJ). Les enseignants SHSA représentent ainsi 6,94 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 7,52 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants SHSA T2 représentent 64,70 % des enseignants SHSA de l'établissement (10 PP SHSA SHS + 1 PP SHSA SEJ) et les enseignants SHSA T3 représentent donc 35,30 % des enseignants SHSA de l'établissement (5 PP SHSA SHS + 1 PP SHSA SEJ). En termes d'ETP, les enseignants SHSA T2 représentent 76,98 % des ETP des enseignants SHSA de l'établissement (9 ETP SHSA SHS + 1 ETP SHSA SEJ) et les enseignants T3 représentent donc 23,02 % des ETP des enseignants SHSA de l'établissement (2,70 ETP SHSA SHS + 0,29 ETP SHSA SEJ).

Le sous-champ SHSA SHS représente alors 88,23 % du champ SHSA en termes de Personnes Physiques (15 PP) et 90 % du champ SHSA en termes d'ETP. Le sous-champ SHSA SEJ représente donc 11,77 % du champ SHSA en termes de Personnes Physiques (2 PP) et 10 % du champ SHSA en termes d'ETP (1,29 ETP).

*HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture/Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCAAT) - Histoires et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)*

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
HCA HCAT MCFA T2	3	2
HCA HCAT MCF T2	2	1
HCA HCAT PROF T2	1	0
HCA HCAT CDD T3	0	1
HCA HCAT CDI T3	1	1
HCA HTAFU MCFA T2	1	2
HCA HTAFU MCF T2	2	4
HCA HTAFU PROF T2	1	2
HCA HTAFU CDD T3	1	0
HCA HTAFU CDI T3	0	0

ETP	2020	2021
HCA HCAT MCFA T2	1,5	1
HCA HCAT MCF T2	2	1
HCA HCAT PROF T2	1	0
HCA HCAT CDD T3	0	0,3
HCA HCAT CDI T3	0,7	0,7
HCA HTAFU MCFA T2	0,5	1
HCA HTAFU MCF T2	2	4
HCA HTAFU PROF T2	1	2
HCA HTAFU CDD T3	0,34	0
HCA HTAFU CDI T3	0	0

Figure 19 : ENSEIGNANTS DU CHAMP HCA 2020-2021

En 2020, le nombre d'enseignants du champ HCA s'élève à 13 personnes physiques (5 HCA HCAT + 8 HCA HTAFU) pour 9,95 ETP (2,95 HCA HCAT + 7 HCA HTAFU). Les enseignants HCA représentent ainsi 5,14 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 5,66 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants HCA T2 représentent 84,62 % des enseignants HCA de l'établissement (3 HCA HCAT + 8 HCA HTAFU) et les enseignants HCA T3 représentent donc 15,38 % des enseignants HCA de l'établissement (2 HCA HCAT). En termes d'ETP, les enseignants HCA T2 représentent 84,62 % des ETP des enseignants HCA de l'établissement (2 ETP HCA HCAT + 7 ETP HCA HTAFU) et les enseignants T3 représentent donc 9,55 % des ETP des enseignants HCA de l'établissement (0,95 ETP HCA HCAT).

Le sous-champ HCA HCAT représente alors 38,46 % du champ HCA en termes de Personnes Physiques (PP) et 29,65 % du champ HCA en termes d'ETP. Le sous-champ HCA HTAFU représente donc 61,54 % du champ HCA en termes de Personnes Physiques et 70,35 % du champ HCA en termes d'ETP.

En 2020, le nombre d'enseignants du champ HCA s'élève à 12 personnes physiques (7 HCA HCAT + 5 HCA HTAFU) pour 9,04 ETP (5,20 HCA HCAT + 3,84 HCA HTAFU). Les enseignants HCA représentent ainsi 4,90 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 5,23 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants HCA T2 représentent 83,33 % des enseignants HCA de l'établissement (6 HCA HCAT + 4 HCA HTAFU) et les enseignants HCA T3 représentent donc 16,67 % des enseignants HCA de l'établissement (1 HCA HCAT + 1 HCA HTAFU). En termes d'ETP, les enseignants HCA T2 représentent 88,49 % des ETP des enseignants HCA de l'établissement (4,5 ETP HCA HCAT + 3,5 ETP HCA HTAFU) et les enseignants T3 représentent donc 11,51 % des ETP des enseignants HCA de l'établissement (0,70 ETP HCA HCAT + 0,34 ETP HCA HTAFU).

Le sous-champ HCA HCAT représente alors 58,33 % du champ HCA en termes de Personnes Physiques (7 PP) et 57,52 % du champ HCA en termes d'ETP. Le sous-champ HCA HTAFU représente donc 41,67 % du champ HCA en termes de Personnes Physiques (5 PP) et 42,48 % du champ HCA en termes d'ETP.

*STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) – Outils mathématiques et informatiques (OMI)*

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
STA CIMA MCFA T2	7	7
STA CIMA MCF T2	11	11
STA CIMA PROF T2	0	0
STA CIMA CDD T3	9	10
STA CIMA CDI T3	5	4
STA OMI MCFA T2	3	4
STA OMI MCF T2	3	3
STA OMI PROF T2	1	1
STA OMI CDD T3	1	1
STA OMI CDI T3	7	5
ETP	2020	2021
STA CIMA MCFA T2	3,5	3,5
STA CIMA MCF T2	10,5	10,5
STA CIMA PROF T2	0	0
STA CIMA CDD T3	2,27	2,4
STA CIMA CDI T3	2,01	1,5
STA OMI MCFA T2	2	2,5
STA OMI MCF T2	3	3,0
STA OMI PROF T2	1	1,0
STA OMI CDD T3	0,18	0,1
STA OMI CDI T3	3,41	2,9

**Figure 20 : ENSEIGNANTS DU CHAMP STA 2020-2021**

En 2021, le nombre d'enseignants du champ STA s'élève à 46 personnes physiques (32 STA CIMA + 14 STA OMI) pour 27,45 ETP (17,97 STA CIMA + 9,49 STA OMI). Les enseignants STA représentent ainsi 18,18 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 15,62 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants STA T2 représentent 56,52 % des enseignants STA de l'établissement (18 STA CIMA + 8 STA OMI) et les enseignants STA T3 représentent donc 43,48 % des enseignants STA de l'établissement (14 STA CIMA + 6 STA OMI). En termes d'ETP, les enseignants STA T2 représentent 74,67 % des ETP des enseignants STA de l'établissement (14 ETP STA CIMA + 6,5 ETP STA OMI) et les enseignants T3 représentent donc 25,33 % des ETP des enseignants STA de l'établissement (3,97 ETP STA CIMA + 2,99 ETP STA OMI).

Le sous-champ STA CIMA représente alors 69,57 % du champ STA en termes de Personnes Physiques (PP) et 65,44 % du champ STA en termes d'ETP. Le sous-champ STA OMI représente donc 30,43 % du champ STA en termes de Personnes Physiques (PP) et 34,56 % du champ STA en termes d'ETP.

En 2020, le nombre d'enseignants du champ STA s'élève à 47 personnes physiques (32 STA CIMA + 15 STA OMI) pour 28,87 ETP (18,28 STA CIMA + 9,59 STA OMI). Les enseignants STA représentent ainsi

19,18 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 16,14 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants STA T2 représentent 53,19 % des enseignants STA de l'établissement (18 STA CIMA + 7 STA OMI) et les enseignants STA T3 représentent donc 46,81 % des enseignants STA de l'établissement (14 STA CIMA + 8 STA OMI). En termes d'ETP, les enseignants STA T2 représentent 71,76 % des ETP des enseignants STA de l'établissement (14 ETP STA CIMA + 6 ETP STA OMI) et les enseignants T3 représentent donc 28,24 % des ETP des enseignants STA de l'établissement (4,28 ETP STA CIMA + 3,59 ETP STA OMI).

Le sous-champ STA CIMA représente alors 68,08 % du champ STA en termes de Personnes Physiques (32 PP) et 65,59 % du champ STA en termes d'ETP. Le sous-champ STA OMI représente donc 31,92 % du champ STA en termes de Personnes Physiques (15 PP) et 34,41 % du champ STA en termes d'ETP.

*ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) – Représentations de l'Architecture (RA)*

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
ATR APV MCFA T2	6	3
ATR APV MCF T2	12	13
ATR APV PROF T2	0	0
ATR APV CDD T3	1	1
ATR APV CDI T3	4	3
ATR RA MCFA T2	2	1
ATR RA MCF T2	1	2
ATR RA PROF T2	0	0
ATR RA CDD T3	0	0
ATR RA CDI T3	3	4
ETP	2020	2021
ATR APV MCFA T2	3,5	1,50
ATR APV MCF T2	12	13,00
ATR APV PROF T2	0	0,00
ATR APV CDD T3	0,48	0,60
ATR APV CDI T3	2,05	1,35
ATR RA MCFA T2	2	1,00
ATR RA MCF T2	1	2,00
ATR RA PROF T2	0	0,00
ATR RA CDD T3	0	0,00
ATR RA CDI T3	2,06	2,61

Figure 21 : ENSEIGNANTS DU CHAMP ATR 2020-2021

En 2020, le nombre d'enseignants du champ ATR s'élève à 27 personnes physiques (20 ATR APV + 7 ATR RA) pour 22,06 ETP (16,45 ATR APV + 5,61 ATR RA). Les enseignants ATR représentent ainsi 10,67 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 12,55 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants ATR T2 représentent 70,37 % des enseignants ATR de l'établissement (16 ATR APV + 3 ATR RA) et les enseignants ATR T3 représentent donc 29,63 % des enseignants ATR de l'établissement (4 ATR APV + 4 ATR RA). En termes d'ETP, les enseignants ATR T2 représentent 79,32% des ETP des enseignants ATR de l'établissement (14,5 ETP ATR APV + 3 ETP ATR RA) et les enseignants T3 représentent donc 20,68 % des ETP des enseignants ATR de l'établissement (1,95 ETP ATR APV + 2,61 ETP ATR RA).

Le sous-champ ATR APV représente alors 74,07 % du champ ATR en termes de Personnes Physiques (PP) et 74,55% du champ ATR en termes d'ETP. Le sous-champ ATR RA représente donc 25,93 % du champ ATR en termes de Personnes Physiques (PP) et 25,45 % du champ ATR en termes d'ETP.

En 2020, le nombre d'enseignants du champ ATR s'élève à 29 personnes physiques (23 ATR APV + 6 ATR RA) pour 23,09 ETP (18,03 ATR APV + 5,06 ATR RA). Les enseignants ATR représentent ainsi 11,84 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 13,37 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants ATR T2 représentent 72,41 % des enseignants ATR de l'établissement (18 ATR APV + 3 ATR RA) et les enseignants ATR T3 représentent donc 27,59 % des enseignants ATR de l'établissement (5 ATR APV + 3 ATR RA). En termes d'ETP, les enseignants ATR T2 représentent 80,12 % des ETP des enseignants ATR de l'établissement (15,5 ETP ATR APV + 3 ETP ATR RA) et les enseignants T3 représentent donc 19,88 % des ETP des enseignants ATR de l'établissement (2,53 ETP ATR APV + 2,06 ETP ATR RA).

Le sous-champ ATR APV représente alors 79,31 % du champ ATR en termes de Personnes Physiques (23 PP) et 78,08% du champ ATR en termes d'ETP. Le sous-champ ATR RA représente donc 20,69 % du champ ATR en termes de Personnes Physiques (6 PP) et 21,92 % du champ ATR en termes d'ETP.

## LANGUES

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
LANGUES T2	0	0
LANGUES T3 CDD	3	4
LANGUES T3 CDI	4	4
ETP	2020	2021
LANGUES T2	0	0
LANGUES T3 CDD	1,17	1,29
LANGUES T3 CDI	2,57	2,43

Figure 22 : ENSEIGNANTS DE LANGUES 2020-2021

Le champ disciplinaire des langues n'existe pas au sein des disciplines des statuts des enseignants-chercheurs T2 des écoles nationales supérieures d'architecture. Les enseignants de langues sont donc nécessairement sous contrat établissement et peuvent bénéficier d'un contrat allant jusqu'à 100 % du nombre d'heures réglementaire du statut des enseignants-chercheur T2 soit 320h (les enseignants contractuels des autres disciplines sont limités à 70 % du nombre d'heures réglementaire du statut des enseignants-chercheurs T2, soit 224h)

En 2021, le nombre d'enseignants de langues s'élève à 8 personnes physiques pour 3,72 ETP. Les enseignants de langues représentent ainsi 3,16 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 2,12 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

En 2020, le nombre d'enseignants de langues s'élève à 7 personnes physiques pour 3,74 ETP. Les enseignants de langues représentent ainsi 2,86 % des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 2,16 % des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

*b. La parité par discipline*

Rappelons qu'en :

- 2021, les femmes représentent 43,18 % des effectifs des enseignants T2 tandis que les hommes représentent 56,82 %. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 43,32 % de femmes et 56,68 % d'hommes (cf. p.23).
- 2021, les femmes représentent 28,93 % des effectifs des enseignants T3 tandis que les hommes représentent 71,07 %. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 29,27 % de femmes et 70,76 % d'hommes (cf. p. 33).
- En 2020, les femmes représentent 46,15 % des effectifs des enseignants T2 tandis que les hommes représentent 53,85 %. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 40,54 % de femmes et 59,46 % d'hommes (p.24).
- En 2020, les femmes représentent 29,57 % des effectifs des enseignants T3 tandis que les hommes représentent 70,43 %. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 32,15 % de femmes et 67,15 % d'hommes (p. 34).

En 2021, 35,65 % des enseignants permanents de l'établissement étaient des enseignantes pour 40,35 % des ETP d'enseignement.

En 2020, 38,37 % des enseignants permanents de l'établissement étaient des enseignantes pour 41,36 % des ETP d'enseignement.

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
FEMMES T2	60	57
HOMMES T2	70	75
FEMMES T3	34	37
HOMMES T3	81	84
ETP	2020	2021
FEMMES T2	52,7	51,20
HOMMES T2	63	67,00
FEMMES T3	18,73	18,55
HOMMES T3	38,28	39,08

Figure 23 : PARITÉ DES ENSEIGNANTS T2+T3 2020-2021

*TPCAU : Théories et Pratiques de la conception architecturale et urbaine*

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
FEMMES TPCAU T2	14	14
HOMMES TPCAU T2	30	32
FEMMES TPCAU T3	17	18
HOMMES TPCAU T3	42	47
ETP	2020	2021
FEMMES TPCAU T2	13,5	14
HOMMES TPCAU T2	28,5	30
FEMMES TPCAU T3	9,11	9,63
HOMMES TPCAU T3	22,42	23,91

Figure 24 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP TPCAU 2020-2021

En 2021, sur 111 enseignants T2 et T3 du champ TPCAU pour 77,54 ETP, 32 sont des femmes (28,83 %) pour 23,63 ETP (30,48 %) et 79 sont des hommes (71,17 %) pour 53,91 ETP (69,52 %).

En 2020, sur 103 enseignants T2 et T3 du champ TPCAU pour 73,53 ETP, 31 sont des femmes (30 %) pour 22,61 ETP (30,75 %) et 72 sont des hommes (70 %) pour 50,92 ETP (69,25 %).

*VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)*

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
FEMMES VT T2	12	10
HOMMES VT T2	7	8
FEMMES VT T3	3	3
HOMMES VT T3	8	8
ETP	2020	2021
FEMMES VT T2	10,2	8,7
HOMMES VT T2	7	8
FEMMES VT T3	1,33	1,35
HOMMES VT T3	3,92	3,74

Figure 25 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP VT 2020-2021

En 2021, sur 29 enseignants T2 et T3 du champ VT pour 21,79 ETP, 13 sont des femmes (44,83 %) pour 10,05 ETP (46,12 %) et 16 sont des hommes (55,17 %) pour 11,74 ETP (53,88 %).

En 2020, sur 30 enseignants T2 et T3 du champ VT pour 22,45 ETP, 15 sont des femmes (50 %) pour 11,53 ETP (51,36 %) et 15 sont des hommes (50 %) pour 10,92 ETP (48,64 %).

*SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences économiques et juridiques (SEJ)*

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
FEMMES SHSA T2	8	9
HOMMES SHSA T2	4	3
FEMMES SHSA T3	3	3
HOMMES SHSA T3	3	4
ETP	2020	2021
FEMMES SHSA T2	7,5	8
HOMMES SHSA T2	2,5	2,50
FEMMES SHSA T3	1,97	0,99
HOMMES SHSA T3	1,02	1,81

Figure 26 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP SHSA 2020-2021

En 2021, sur 19 enseignants T2 et T3 du champ SHSA pour 13,30 ETP, 12 sont des femmes (63,16 %) pour 8,99 ETP (67,60 %) et 7 sont des hommes (36,84 %) pour 4,31 ETP (32,40 %).

En 2020, sur 18 enseignants T2 et T3 du champ SHSA pour 12,99 ETP, 11 sont des femmes (61,11 %) pour 9,47 ETP (72,90 %) et 7 sont des hommes (38,89 %) pour 3,52 ETP (27,10 %).

*HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture/ Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCA T) – Histoires et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)*

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
FEMMES HCA T2	8	7
HOMMES HCA T2	2	4
FEMMES HCA T3	2	2
HOMMES HCA T3	0	0
ETP	2020	2021
FEMMES HCA T2	6,5	6
HOMMES HCA T2	1,5	3
FEMMES HCA T3	1,04	0,95
HOMMES HCA T3	0	0

Figure 27 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP HCA 2020-2021

En 2021, sur 13 enseignants T2 et T3 du champ HCA pour 9,95 ETP, 9 sont des femmes (69,23 %) pour 6,95 ETP (69,85 %) et 4 sont des hommes (30,77 %) pour 3 ETP (30,15 %).

En 2020, sur 12 enseignants T2 et T3 du champ HCA pour 9,04 ETP, 10 sont des femmes (83,33 %) pour 7,54 ETP (83,41 %) et 2 sont des hommes (16,67 %) pour 1,5 ETP (16,59 %).

*STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) – Outils mathématiques et informatiques (OMI)*

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
FEMMES STA T2	7	7
HOMMES STA T2	18	19
FEMMES STA T3	4	4
HOMMES STA T3	18	16
ETP	2020	2021
FEMMES STA T2	5	5,50
HOMMES STA T2	15	15
FEMMES STA T3	1,57	1,32
HOMMES STA T3	6,3	5,64

Figure 28 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP STA 2020-2021

En 2021, sur 46 enseignants T2 et T3 du champ STA pour 27,45 ETP, 11 sont des femmes (23,91 %) pour 6,82 ETP (24,82 %) et 35 sont des hommes (76,09 %) pour 20,64 ETP (75,18 %).

En 2020, sur 47 enseignants T2 et T3 du champ STA pour 27,87 ETP, 11 sont des femmes (23,40 %) pour 6,57 ETP (23,57 %) et 36 sont des hommes (76,60 %) pour 21,3 ETP (76,43 %).

*ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) – Représentations de l'Architecture (RA)*

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
FEMMES ATR T2	11	10
HOMMES ATR T2	10	9
FEMMES ATR T3	2	2
HOMMES ATR T3	6	6
ETP	2020	2021
FEMMES ATR T2	10	9
HOMMES ATR T2	8,5	8,5
FEMMES ATR T3	1,39	1,21
HOMMES ATR T3	3,2	3,35

Figure 29 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP ATR 2020-2021

En 2021, sur 27 enseignants T2 et T3 du champ ATR pour 22,06 ETP, 12 sont des femmes (44,44 %) pour 10,21 ETP (46,30 %) et 15 sont des hommes (55,56 %) pour 11,85 ETP (53,70 %).

En 2020, sur 29 enseignants T2 et T3 du champ ATR pour 23,09 ETP, 13 sont des femmes (44,83 %) pour 11,39 ETP (49,33 %) et 16 sont des hommes (55,17 %) pour 11,25 ETP (50,67 %).

#### *LANGUES*

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
FEMMES LANGUES T3	3	3
HOMMES LANGUES T3	4	5
ETP	2020	2021
FEMMES LANGUES T3	2,32	1,39
HOMMES LANGUES T3	1,42	2,33

Figure 30 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DE LANGUES 2020-2021

En 2021, sur 8 enseignants T3 de Langues pour 3,72 ETP, 3 sont des femmes (37,50 %) pour 1,39 ETP (37,44 %) et 5 sont des hommes (62,50 %) pour 2,33 ETP (62,56 %).

En 2020, sur 7 enseignants T3 de Langues pour 3,74 ETP, 3 sont des femmes (42,86 %) pour 2,32 ETP (62 %) et 4 sont des hommes (57,14 %) pour 1,42 ETP (38 %).

#### *4. Le plan de formation des enseignants*

Ce n'est qu'à partir de 2018 que l'établissement a initié une réflexion quant à la formation de ses enseignants.

Depuis toujours, il considère que l'emploi d'enseignants contractuels ou d'intervenants ponctuels dont les missions sont assimilées à celles d'un chargé de TD, participe de la construction d'un plan de formation d'enseignants des écoles nationales supérieures d'architecture.

En effet, les enseignants contractuels de l'établissement sont tous associés à des enseignants titulaires ou associés qui jouent le rôle de formateur à des pédagogies de l'architecture. L'établissement a mis en place ce dispositif en vue de préparer ses enseignants au concours de

recrutement national. À ce jour, une grande majorité de ses enseignants titulaires sont d'anciens vacataires ou contractuels de l'établissement. Un bilan resterait à faire quant à cette proportion.

La mise en place, en 2018, des nouveaux statuts des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture, ainsi que des nouvelles modalités de leur recrutement par voie de qualification, a conduit l'établissement à proposer une formation de type formation continue, menée par les enseignants titulaires bénévoles de l'établissement, à l'attention des enseignants contractuels (T3 et T2) de l'établissement désireux de se proposer à la qualification.

Cette formation a réuni 25 enseignants candidats. Elle n'a malheureusement pu être renouvelé en 2019 faute de moyen.

Par ailleurs, ce n'est qu'en 2019 qu'une prise de conscience de la nécessité d'offrir aux enseignants titulaires la possibilité de suivre une formation continue s'est révélée.

Un budget annuel est désormais affecté à cette activité. En 2019, seulement 3 enseignants titulaires, non chercheurs, ont bénéficié de ce dispositif.

Il est à noter que les enseignants-chercheurs impliqués dans la production scientifique des laboratoires bénéficient en continu du renouvellement de leur savoir grâce à leurs interactions professionnelles et scientifiques. Les enseignants-chercheurs dits praticiens (impliqués dans les activités de production du cadre bâti) bénéficient quant à eux de leurs environnements professionnels comme source de renouvellement de leurs compétences. Ils peuvent par ailleurs bénéficier des dispositifs de formation relatifs à leurs statuts professionnels indépendants.

En 2021, deux stages collectifs de formation ont été suivi par les enseignants :

- Formation des membres des comités de sélection des ENSA : 14 enseignants – 84 heures
- Recueil de la parole des victimes de harcèlement : 9 enseignants – 27 heures

Les autres formations relèvent du stage individuel :

Formation	Nombre enseignants	Nb de jours	Nombre d'heures	Montant
Anglais	1		90	1750
Construire en terre crue aujourd'hui	1	5	30	1200
formation DES MEMBRES DES COMITES DE SELECTION DES ENSA	14	14	84	
Formation nouveaux enseignants	2	2	12	
Indesign niv 1	1	4	24	
Initiation à l'archivisque	1	5	30	
Passer du label E+C- à la RE	1	0,5	3	390
Photoshop niv 2	1	4	24	
recueil de la parole des victimes de harcèlement	9	4,5	27	
Rédiger ses pièces écrites : le CCTP	1	1	3	570
Séminaire Papier	3	7	42	150
	<b>35</b>	<b>47</b>	<b>369</b>	<b>4060</b>

Figure 31 : FORMATIONS DES ENSEIGNANTS

### III. Les intervenants non-permanents

Ce chapitre porte exclusivement sur les personnels ponctuels qui sont engagés, en lettre d'engagement, pour des missions précises, pour un nombre d'heures précis et une temporalité déterminée et non renouvelable.

Ces intervenants ponctuels fluctuent d'une année à l'autre et concernent les moniteurs pédagogiques qui interviennent au sein des services des ressources pédagogiques (médiathèque, atelier maquettes, atelier numériques, service de la communication, pôle image et éditions de la Villette), les intervenants pédagogiques (du cycle initial ou du cycle post-master), les intervenants administratifs (qui viennent ponctuellement en renfort des services) et les membres de jurys (PFE et HMONP).

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
<b>INTERVENANTS PONCTUELS DEEA-L+DEA-M+HMONP</b>	<b>261</b>	<b>464</b>
Dont moniteurs	65	84
Dont intervenants pédagogiques (chargés de TD DEEA-L et DEA-M + Intervenants ponctuels DEEA-L et DEA-M)	125	185
Dont intervenants ATS	5	4
Dont jurys PFE et interventions et jurys HMONP	66	191
<b>INTERVENANTS PONCTUELS POST-MASTER (HORS HMONP)</b>	<b>57</b>	<b>135</b>
Dont Post-master recherches en architecture	45	118
Dont DPEA Architecture Navale	2	2
Dont Bachelor		1
Dont DSA projet urbain	0	4
Dont master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail »	10	10
Dont Préparation au concours des AUE	0	0
<b>ETP</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>INTERVENANTS PONCTUELS DEEA-L+DEA-M+HMONP</b>	<b>17,06</b>	<b>24,14</b>
Dont moniteurs	6,90	4,20
Dont intervenants pédagogiques (chargés de TD DEEA-L et DEA-M + Intervenants ponctuels DEEA-L et DEA-M)	7,50	11,15
Dont intervenants ATS	0,80	1,90
Dont jurys PFE et interventions et jurys HMONP	1,86	6,88
<b>INTERVENANTS PONCTUELS POST-MASTER (HORS HMONP)</b>	<b>2,07</b>	<b>2,88</b>
Dont Post-master recherches en architecture	1,45	2,10
Dont DPEA Architecture Navale	0,25	0,20
Dont Bachelor	0,00	0,08
Dont DSA projet urbain	0,00	0,13
Dont master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail »	0,37	0,37
Dont Préparation au concours des AUE	0,00	0,00

Figure 32 : INTERVENANTS PONCTUELS 2020-2021

## ***1. Les effectifs***

En 2021, l'école a engagé 599 intervenants ponctuels pour un nombre global d'ETP de 27,02 ETP. Cet effectif s'ajoute donc au 253 personnes physiques et 175,82 ETP qui composent le personnel des enseignants T2 et T3 permanents ainsi qu'aux 70 personnes physiques et 66,40 ETP qui composent les agents administratifs T2 et T3 permanents.

En 2020, l'école a engagé 318 intervenants ponctuels pour un nombre global d'ETP de 19,13 ETP. Cet effectif s'ajoute donc au 245 personnes physiques et 172,71 ETP qui composent le personnel des enseignants T2 et T3 permanents ainsi qu'aux 79 personnes physiques et 75,34 ETP qui composent les agents administratifs T2 et T3 permanents.

## ***2. Les effectifs par type de missions***

On relève deux grands champs d'implication des intervenants ponctuels de l'établissement.

Le premier concerne le cycle initial de formation à l'architecture qui se compose des enseignements composant le DEEA-L (cycle du diplôme d'étude en architecture conférant le grade de Licence), le DEA-M (cycle du diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master) et la HMONP (cycle de formation à l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre).

Le deuxième concerne le cycle post-master qui se compose des enseignements composant chacun des 5 diplômes complémentaires proposés par l'établissement.

En 2021, les intervenants du cycle initial représentaient 77,46 % des intervenants ponctuels en termes de personnes physiques et 89,35 % des ETP des intervenants ponctuels. Par conséquent, les intervenants des post-master représentaient 22,54 % des intervenants ponctuels en termes de personnes physiques et 10,65 % des ETP des intervenants ponctuels.

En 2020, les intervenants du cycle initial représentaient 82 % des intervenants ponctuels en termes de personnes physiques et 89,18 % des ETP des intervenants ponctuels. Par conséquent, les intervenants des post-master représentaient 18 % des intervenants ponctuels en termes de personnes physiques et 10,82 % des ETP des intervenants ponctuels.

### ***a. Les intervenants non-permanents du cycle initial***

Parmi les intervenants non permanents du cycle initial, sont distingués les moniteurs, les intervenants pédagogiques, les intervenants ATS et les membres des jurys PFE et HMONP.

En 2021, les moniteurs représentent 18,10 % des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 17,42 % de leurs ETP ; les intervenants pédagogiques représentent 68,97 % des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 46,21 % de leurs ETP ; les intervenants ATS représentent 0,86 % des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 7,87 % de leurs ETP ; et les membres des jurys PFE et HMONP représentent 41,76 % des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 28,50 % de leurs ETP.

En 2020, les moniteurs représentent 24,90 % des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 40,44 % de leurs ETP ; les intervenants pédagogiques représentent 47,89 % des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 43,96 % de leurs ETP ; les intervenants ATS représentent 1,91 % des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 4,69 % de leurs ETP ; et les membres des jurys PFE et HMONP représentent 25,29 % des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 10,90 % de leurs ETP.

### ***b. Les intervenants non-permanents des post-master***

Parmi les intervenants non-permanents des post-master, sont distingués les intervenants du post-master recherches en architecture, les intervenants du DPEA architecture navale, les intervenants

du DSA projet urbain, les intervenants du master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail » et les intervenants de la préparation au concours des AUE.

En 2021, les intervenants du post-master recherches en architecture représentent 87,41 % des personnes physiques intervenants en post-master et 72,95 % de leurs ETP ; les intervenants du DPEA architecture navale représentent 1,48 % des personnes physiques intervenants en post-master et 6,95 % de leurs ETP ; les intervenants en bachelor représentent 0,74 % des personnes physiques intervenants en post-master et 2,85 % de leurs ETP ; les intervenants du DSA projet urbain représentent 2,96 % des personnes physiques intervenants en post-master et 4,35 % de leurs ETP ; les intervenants du master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail » représentent 7,41 % des personnes physiques intervenants en post-master et 12,90 % de leurs ETP ; et les intervenants de la préparation au concours des AUE représentent 0 % des personnes physiques intervenants en post-master et 0 % de leurs ETP.

En 2020, les intervenants du post-master recherches en architecture représentent 78,95 % des personnes physiques intervenants en post-master et 70,05 % de leurs ETP ; les intervenants du DPEA architecture navale représentent 3,51 % des personnes physiques intervenants en post-master et 1,21 % de leurs ETP ; les intervenants du DSA projet urbain représentent 0 % des personnes physiques intervenants en post-master et 0 % de leurs ETP ; les intervenants du master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail » représentent 17,54 % des personnes physiques intervenants en post-master et 17,87 % de leurs ETP ; et les intervenants de la préparation au concours des AUE représentent 0 % des personnes physiques intervenants en post-master et 0 % de leurs ETP.

En 2020, la préparation au concours des AUE n'a pas ouvert ses portes faute d'effectif soutenable. Le nombre d'intervenants des autres formations post-master a été réduit en raison de la situation sanitaire et d'une meilleure maîtrise des effectifs.

## IV. Les agents administratifs, techniques et scientifiques (ATS)

Les agents administratifs sont également de statuts divers suivant leur rattachement. Certains sont titulaires ou contractuels de la fonction publique d'état (Titre 2), d'autres sont des contractuels de l'établissement (Titre 3). La plupart des fonctionnaires d'État sont rattachés au ministère de la Culture. Trois sont rattachés au ministère de l'Écologie et des Territoires.

Cette présente partie explicite les évolutions des populations des personnels administratifs et scientifiques en comparant les chiffres de répartition entre T2 et T3 et entre chaque année.

Cette réflexion se base sur cette répartition en termes de personnes physiques et d'ETP

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
ATS T2	56	55
ATS T3 (CDD + CDI)	23	20
Dont contrats doctoraux	3	4
ETP	2020	2021
ATS T2	55,7	53,80
ATS T3 (CDD + CDI)	19,64	16,40
Dont contrats doctoraux	3	4

Figure 33 : ATS T2+T3 2020-2021

En 2021, le nombre d'agents administratifs, techniques et scientifiques atteint 79 personnes pour 74,20 ETP. Ils représentent 23,87 % des agents permanents de l'établissement en termes de personnes physiques et 29,68 % des agents permanents de l'établissement en termes d'ETP.

En 2020, le nombre d'agents administratifs, techniques et scientifiques atteint 79 personnes pour 75,34 ETP. Ils représentent 24,38 % des agents permanents de l'établissement en termes de personnes physiques et 30,38 % des agents permanents de l'établissement en termes d'ETP.

### 1. *L'organigramme des services et effectifs par service*

Les services de l'établissement sont répartis entre des services supports placés sous la responsabilité du secrétaire général et des services de soutien placés sous la responsabilité de la directrice adjointe.

#### *a. Les effectifs T2 et T3 par service*

Le tableau qui suit, expose la répartition des effectifs par service entre 2020 et 2021 :

PERSONNES PHYSIQUES	2020			2021		
	T2	T3	T2+T3	T2	T3	T2+T3
Direction	3	0	3	3	0	3
Secrétariat de direction	0	1	1	1	1	2
Agence comptable	0	1	1	0	1	1
Service de coordination des instances et de veille juridique	1	0	1	1	1	2
<b>SERVICES DE SOUTIEN</b>						
Service de la scolarité et de la vie étudiante	11	3	14	9	1	10
Service des relations internationales	1	3	4	1	2	3
Service de la recherche	1	0	1	1	1	2
Chercheurs affectés aux laboratoires	5	5	10	5	7	12
Service de la communication	2	1	3	2	1	3
Service des éditions de la villette	1	0	1	1	0	1
Services de ressources pédagogiques dont :						
Pôle image	3	0	3	2	0	2
Ateliers maquettes	1	2	3	1	2	3
Atelier numérique	0	1	1	=	=	0
Bibliothèque	1	1	2	2	1	3
Centre de documentation	1	1	2	1	1	2
Vidéotheque	1	0	1	1	0	1
<b>SERVICES SUPPORTS</b>						
Service de ressources humaines	5	0	5	5	0	5
Service financier	1	2	3	1	2	3
Service logistique et des bâtiments	15	0	15	15	0	15
Service informatique	2	2	4	2	2	4
Service des archives	1	0	1	1	0	1

ETP	2020			2021		
Direction	3	0	3	3	0	3
Secrétariat de direction	0	1	1	1	1	2
Agence comptable	0	1	1	0	1	1
Service de coordination des instances et de veille juridique	1	0	1	1	1	2
<b>SERVICES DE SOUTIEN</b>						
Service de la scolarité et de la vie étudiante	10,7	3	13,7	9	1	10
Service des relations internationales	1	3	4	1	2	3
Service de la recherche	1	0	1	1	1	2
Chercheurs affectés aux laboratoires	5	3,04	8,04	4,5	5,6	10,1
Service de la communication	2	1	3	2	0,8	2,8
Service des éditions de la villette	1	0	1	1	0	1
Services de ressources pédagogiques dont :						
Pôle image	3	0	3	2	0	2
Ateliers maquettes	1	1	2	1	1	2
Atelier numérique	0	0,6	0,6	0	0	0
Bibliothèque	1	1	2	1,5	1	2,5
Centre de documentation	1	1	2	1	1	2
Vidéotheque	1	0	1	1	0	1
<b>SERVICES SUPPORTS</b>						
Service de ressources humaines	5	0	5	4,8	0	4,8
Service financier	1	2	3	1	2	3
Service logistique et des bâtiments	15	0	15	15	0	15
Service informatique	2	2	4	2	2	4
Service des archives	1	0	1	1	0	1

Figure 34 : EFFECTIFS ATS PAR SERVICE

En 2021, un nouveau secrétaire général a pris son poste en mai.

Un second poste de juriste a été créé au sein du pôle instances, veille juridique. L'agent est plus particulièrement chargé du suivi des marchés publics et des conventions.

La chargée des déplacements et mission a quitté l'établissement et a été remplacée par une nouvelle agente affectée à l'école après sa réussite au concours interne de secrétaire administrative.

Au service de l'organisation des formations, de la scolarité et de la vie étudiante, la gestionnaire pédagogique L3 a quitté ses fonctions pour rejoindre l'administration centrale du ministère de la Culture. Elle a été remplacée par une nouvelle agente contractuelle au sein du service.

Au service facturier un agent recruté en juin a démissionné. Ce poste est toujours à la vacance.

En 2020, l'établissement a recruté un agent comptable à plein temps en T3. Il remplace l'agent comptable initialement en place et son adjointe.

Un agent du secrétariat de direction a été réaffecté au service de l'accueil en conséquence des besoins de l'établissement et des aptitudes de l'agent.

Au service de la scolarité et de la vie étudiante, un départ à la retraite a été remplacé provisoirement par le recrutement d'un agent T3, le temps d'une publication du poste au concours et d'un recrutement sur titre 2 (qui n'interviendra in fine qu'en 2021).

Des mouvements ont également eu lieu au service des relations internationales avec le changement de poste de la responsable alors engagée en qualité de stagiaire du Titre 2 et l'embauche d'une nouvelle responsable sur Titre 3. Une nouvelle recrue a par ailleurs été recrutée sur Titre 3 pour renforcer l'équipe.

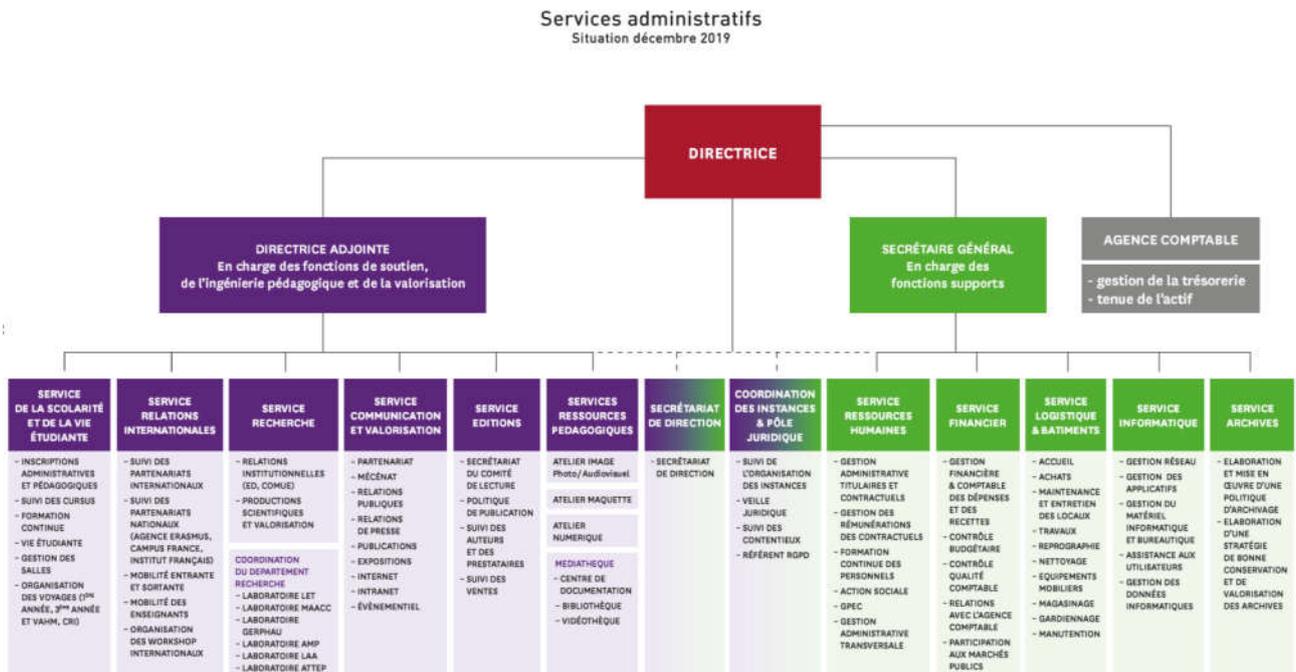
Le service de la communication a accueilli sa nouvelle responsable en fin d'année et un agent T3 a quitté ses fonctions à la fin de son contrat qu'elle n'a pas souhaité renouveler.

Un agent de la bibliothèque a été muté dans un autre établissement et son poste n'a pu, à ce jour, être publié.

Une nouvelle responsable de la vidéothèque a pris ses fonctions en remplacement de l'ancienne dont la mutation est intervenue en 2020.

Le service financier a subi quelques mouvements également avec des départs successifs et de recrutement provisoires et le service logistique et des bâtiments a accueilli deux nouvelles gestionnaires de Titre 2.

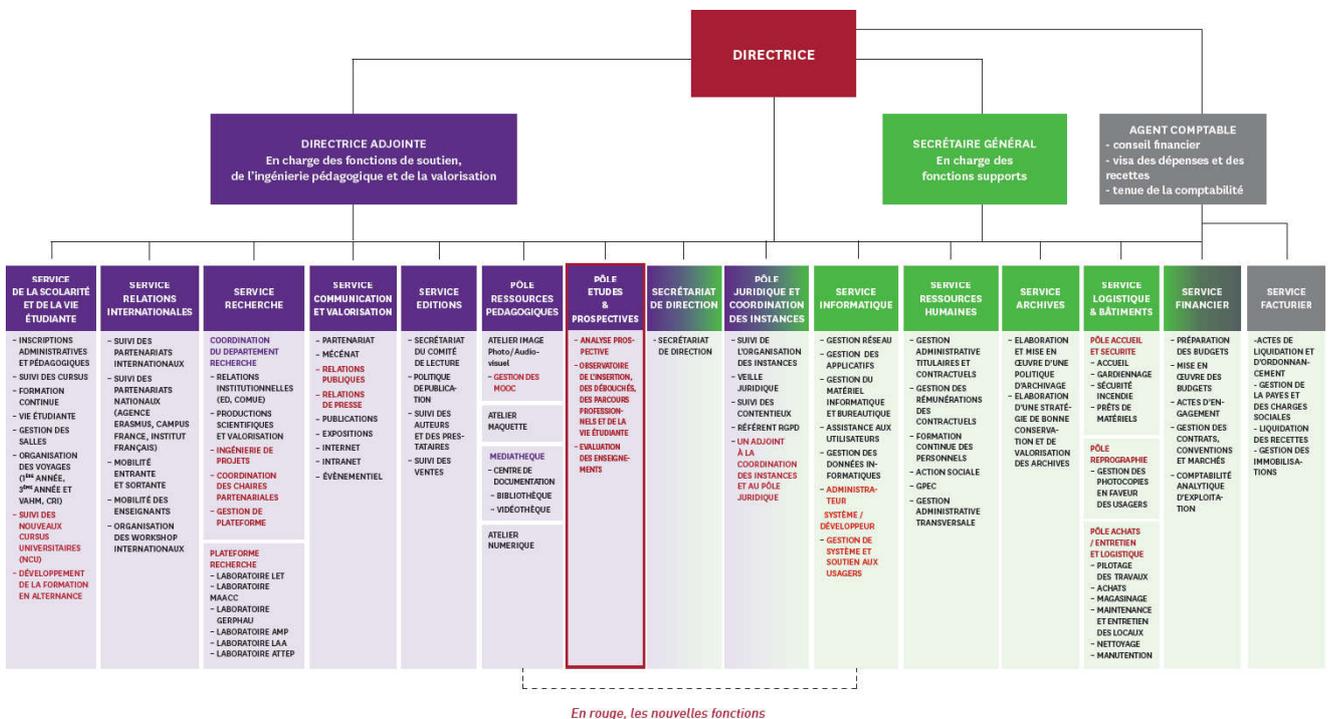
**b. L'organigramme fonctionnel de l'établissement en décembre 2019 et l'organigramme cible 2024**



**Figure 35 : ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES SERVICES 2021**

**ORGANIGRAMME FONCTIONNEL CIBLE 2024 ENSAPLV**

Services administratifs



**Figure 36 : ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES SERVICES 2024**

Cet organigramme cible a été validé par le CT le 23 septembre 2020. Il est par ailleurs inscrit dans le contrat pluriannuel de l'établissement qui a été validé par toutes les instances et par le CA le 3 décembre 2020. Ce contrat est à la signature de la directrice de l'architecture.

## 2. *Les agents administratifs, techniques et scientifiques T2*

PERSONNES PHYSIQUES		2020	2021
	ATS T2	56	55
ETP		2020	2021
	ATS T2	55,7	53,8

Figure 37 : ATS T2 2020-2021

Les agents administratifs, techniques et scientifiques T2 de l'établissement dépendent du ministère de la Culture. Ils sont classés en fonction de leur statut.

Entre 2020 et 2021, le nombre d'agents T2 a diminué d'une personne physique et de 1,9 ETP.

### a. *Les effectifs par statut*

Le tableau qui suit explicite les effectifs de chacun des statuts d'ATS et leurs évolutions entre 2020 et 2021.

PERSONNES PHYSIQUES		2020	2021
	ATS T2	56	55
AAP	Adjoint Administratif Principal	7	6
ATMC	Adjoint Technique du Ministère de la Culture	6	5
AASM	Adjoint technique d'Accueil, de Surveillance et de Magasinage	7	9
SA	Secrétaire Administratif	10	11
SDOC	Secrétaire de Documentation	1	1
ATTA	Attaché d'Administration	10	7
INRE	Ingénieur de Recherche	3	5
INDE	Ingénieur d'Études	1	0
CTA	Chef de Travaux d'Art	1	1
CHED	Chargé d'Études Documentaires	1	1

AUE Architecte et Urbaniste de l'État	2	2
TEAR/TESCBF Technicien d'Art / Technicien des services culturels	2	2
ANT Agent Non Titulaire	5	5
<b>ETP</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
ATS T2	55,7	53,8
AAP Adjoint Administratif Principal	6,7	5,8
ATMC Adjoint Technique du Ministère de la Culture	6	5
AASM Adjoint technique d'Accueil, de Surveillance et de Magasinage	7	9
SA Secrétaire Administratif	10	11
SDOC Secrétaire de Documentation	1	0,5
ATTA Attaché d'Administration	10	7
INRE Ingénieur de Recherche	3	5
INDE Ingénieur d'Études	1	0
CTA Chef de Travaux d'Art	1	1
CHED Chargé d'Études Documentaires	1	1
AUE Architecte et Urbaniste de l'État	2	1,5
TEAR/TESCBF Technicien d'Art / Technicien des services culturels	2	2
ANT Agent Non Titulaire	5	5

Figure 38 : ATS T2 PAR STATUT 2020-2021

Ces statuts correspondent aux catégories des contractuels comme suit :

- Catégorie A : ATTA (Attaché d'Administration), INRE (Ingénieur de Recherche), INDE (Ingénieur d'Études), CTA (Chef de Travaux d'Art), CHED (Chargé d'Études Documentaires), AUE (Architecte et Urbaniste de l'État).
- Catégorie B : SA (Secrétaire Administratif), SDOC (Secrétaire de Documentation), TEAR (Technicien d'Art), TESC (Technicien des services culturels).
- Catégorie C : AAP (Adjoint Administratif Principal), ATMC (Adjoint Technique du Ministère de la Culture), AASM (Adjoint technique d'Accueil, de Surveillance et de Magasinage).

En 2021, les ATS T2 se décomposent en 19 agents de catégorie A pour 18,5 ETP, 17 agents de catégorie B pour 16,5 ETP et 19 agents de catégorie C pour 18,8 ETP. Cette répartition correspond aux taux suivants : 34,55 % de personnes physiques T2 de catégorie A pour 34,39 % des ETP d'ATS T2 ; 30,91 % de personnes physiques T2 de catégorie B pour 30,67 % des ETP d'ATS T2 ; 34,55 % de personnes physiques T2 de catégorie C pour 34,94 % des ETP d'ATS T2.

En 2020, les ATS T2 se décomposent en 19 agents de catégorie A pour 19 ETP, 16 agents de catégorie B pour 16 ETP et 21 agents de catégorie C pour 20,7 ETP. Cette répartition correspond aux taux suivants : 34 % de personnes physiques T2 de catégorie A pour 34,11 % des ETP d'ATS T2 ; 28,5 % de personnes physiques T2 de catégorie B pour 28,73 % des ETP d'ATS T2 ; 37,5 % de personnes physiques T2 de catégorie C pour 37,17 % des ETP d'ATS T2.

Entre 2020 et 2021, le nombre d'agent en catégorie A est stable (19) mais on constate une diminution de 0,5 ETP. Pour la catégorie B on passe de 16 agents de catégorie B pour 16 ETP à 17 agents de catégorie B pour 16,5 ETP. Pour la catégorie C on constatait 21 agents pour 20,7 ETP en 2020 et 19 agents pour 18,8 ETP en 2021.

Entre 2020 et 2021, on passe alors de 34 % de personnes physiques T2 de catégorie A pour 34,11 % des ETP d'ATS T2 à 34,55 % de personnes physiques T2 de catégorie A pour 34,39 % des ETP d'ATS T2 ; 28,5 % de personnes physiques T2 de catégorie B pour 28,73 % des ETP d'ATS T2 à 30,91 % de personnes physiques T2 de catégorie B pour 30,67 % des ETP d'ATS T2 ; 37,5 % de personnes physiques T2 de catégorie C pour 37,17 % des ETP d'ATS T2 à 34,55 % de personnes physiques T2 de catégorie C pour 34,94 % des ETP d'ATS T2.

### *b. Les mouvements*

En 2021 l'école a enregistré des départs et des arrivées tant au niveau des agents administratifs, techniques et scientifiques T2 que T3.

Du point de vue des T2, 2 agents ont quitté l'établissement :

- un attaché, secrétaire général ;
- un gestionnaire pédagogique.

Par ailleurs, 3 nouveaux agents T2 ont rejoint l'établissement

- un secrétaire administratif chargé des déplacements et missions ;
- un attaché, secrétaire général ;
- un gestionnaire pédagogique.

Du point de vue des T3, 2 agents ont quitté l'établissement :

- un gestionnaire au service facturier ;
- un gestionnaire chargé des déplacements et missions.

L'établissement a également recruté un gestionnaire pédagogique pour les nouveaux cursus universitaires depuis le 2 novembre, qui n'est pas compris dans le plafond d'emploi.

En 2020, l'école a enregistré des départs et des arrivées tant au niveau des agents administratifs, techniques et scientifiques T2 que T3.

Du point de vue des T2, 8 agents ont quitté l'établissement :

- un adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage a quitté l'établissement ;
- un secrétaire de documentation ;
- un chargé d'études documentaires ;
- cinq agents non titulaires

Par ailleurs, 3 nouveaux agents T2 ont rejoint l'établissement :

- un secrétaire administratif ;
- un ingénieur d'études ;
- un technicien des services culturels

### c. La parité par statut

Les tableaux qui suivent explicitent la répartition des effectifs par statut et par année.

#### En 2021

En 2021, sur 55 agents administratifs, techniques et scientifiques T2 (et 53,80 ETP), 33 sont des femmes et 22 sont des hommes. Les femmes représentent ainsi 60 % des ATS T2 de l'établissement et les hommes représentent alors 40 %. En termes d'ETP, les femmes représentent alors 31,8 ETP et les hommes 22 ETP. Ainsi les femmes représentent 59,11 % des ETP des ATS T2 et les hommes 40,89 %.

T2	ETP	PP	FEMMES				HOMMES				TOTAL ETP	TOTAL PP		
			% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CORPS	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CORPS	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H				
CULTURE	31,8	33					22	22				53,8	55	
AAP	4,8	5	83,33%	83,33%	9,09%	15,15%	1	1	16,67%	16,67%	1,82%	4,55%	5,8	6
ATMC	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5	5	100,00%	100,00%	9,09%	22,73%	5	5
AASM	3	3	33,33%	33,33%	5,45%	9,09%	6	6	66,67%	66,67%	10,91%	27,27%	9	9
SA	9	9	81,82%	81,82%	16,36%	27,27%	2	2	18,18%	18,18%	3,64%	9,09%	11	11
SDOC	0,5	1	100,00%	100,00%	1,82%	3,03%	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,5	1
ATTA	4	4	57,14%	57,14%	7,27%	12,12%	3	3	42,86%	42,86%	5,45%	13,64%	7	7
INRE	3	3	60,00%	60,00%	5,45%	9,09%	2	2	40,00%	40,00%	3,64%	9,09%	5	5
INDE	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0
CTA	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	100,00%	100,00%	1,82%	4,55%	1	1
CHED	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	100,00%	100,00%	1,82%	4,55%	1	1
AUE	1,5	2	100,00%	100,00%	3,64%	6,06%	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,5	2
TEAR/ TESCOF/TSC	1	1	50,00%	50,00%	1,82%	3,03%	1	1	50,00%	50,00%	1,82%	4,55%	2	2
ANT	5	5	100,00%		9,09%	15,15%	0	0	0,00%		0,00%	0,00%	5	5
TOTAL	31,8	33			60,00%		22	22			40,00%	53,8	55	

Figure 39 : PARITÉ DES ATS T2 PAR STATUT 2021

#### En 2020

En 2020, sur 56 agents administratifs, techniques et scientifiques T2 (et 55,7 ETP), 32 sont des femmes et 24 sont des hommes. Les femmes représentent ainsi 58,18 % des ATS T2 de l'établissement et les hommes représentent alors 41,82 %. En termes d'ETP, les femmes représentent alors 31,3 ETP et les hommes 22,5 ETP. Ainsi les femmes représentent 58,18 % des ETP des ATS T2 et les hommes 41,82 %.

T2	FEMMES						HOMMES						TOTAL ETP	TOTAL PP
	ETP	PP	% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CORPS	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	ETP	PP	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CORPS	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H		
CULTURE	31,7	32					24	24					55,7	56
AAP	5,7	6	85,71%	85,71%	10,71%	18,75%	1	1	14,29%	14,29%	1,79%	4,17%	6,7	7
ATMC	1	1	16,67%	16,67%	1,79%	3,13%	5	5	83,33%	83,33%	8,93%	20,83%	6	6
AASM			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	7	7	100,00%	100,00%	12,50%	29,17%	7	7
SA	7	7	70,00%	70,00%	12,50%	21,88%	3	3	30,00%	30,00%	5,36%	12,50%	10	10
SDOC	1	1	100,00%	100,00%	1,79%	3,13%			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1
ATTA	7	7	70,00%	70,00%	12,50%	21,88%	3	3	30,00%	30,00%	5,36%	12,50%	10	10
INRE	2	2	66,67%	66,67%	3,57%	6,25%	1	1	33,33%	33,33%	1,79%	4,17%	3	3
INDE			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	100,00%	100,00%	1,79%	4,17%	1	1
CTA			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	100,00%	100,00%	1,79%	4,17%	1	1
CHED			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	100,00%	100,00%	1,79%	4,17%	1	1
AUE	2	2	100,00%	100,00%	3,57%	6,25%			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2	2
TEAR/ TESCBF	1	1	50,00%	50,00%	1,79%	3,13%	1	1	50,00%	50,00%	1,79%	4,17%	2	2
ANT	5	5	100,00%	#RÉF !	8,93%	15,63%			0,00%	#RÉF !	0,00%	0,00%	5	5
TOTAL	31,7	32			57,14%		24	24			42,86%		55,7	56

Figure 40 : PARITÉ DES ATS T2 PAR STATUT 2020

Entre 2019 et 2020, le taux de féminisation des ATS T2 est passé de 55,74 % à 57,14 % en termes de personnes physiques et de 55,97 % à 56,91 % en termes d'ETP T2.

### 3. Les agents administratifs, techniques et scientifiques T3

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
ATS T3 (CDD + CDI)	23	23
Dont contrats doctoraux	3	4
ETP	2020	2021
ATS T3 (CDD + CDI)	19,64	20,4
Dont contrats doctoraux	3	4

Figure 41 : ATS T3 2020-2021

Les agents administratifs, techniques et scientifiques T3 sont classés en fonction de leur catégorie (A, B et C). Les doctorants qui bénéficient d'un contrat doctoral du ministère sont identifiés parmi ces ATS T3.

Entre 2020 et 2021, le nombre d'ATS T3 est resté stable 23 personnes physiques. Toutefois on constate parmi les 23 agents un doctorant supplémentaire. Cette augmentation correspond à 0,76 ETP.

#### a. Les effectifs par catégorie

Le tableau qui suit explicite les effectifs de chacune des catégories d'ATS et leurs évolutions entre 2020 et 2021.

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
ATS T3 (CDD + CDI)	23	23
Dont contrats doctoraux	3	4
CDD		
Catégorie A	9	7
Catégorie B	6	10
Catégorie C	1	0

CDI		
Catégorie A	4	5
Catégorie B	1	0
Catégorie C	2	1
<b>ETP</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
ATS T3 (CDD + CDI)	19,64	20,4
Dont contrats doctoraux	3	4
CDD		
Catégorie A	7,85	7
Catégorie B	5,6	8,6
Catégorie C	1	0
CDI		
Catégorie A	3	3,8
Catégorie B	1	0
Catégorie C	1,19	1

**Figure 42 : ATS T2 PAR CATÉGORIE 2020-2021**

En 2021, les ATS T3 se décomposaient en 12 agents de catégorie A pour 10,8 ETP, 10 agents de catégorie B pour 8,6 ETP et 1 agents de catégorie C pour 1 ETP. Cette répartition correspondait aux taux suivants : 52,17 % de personnes physiques T3 de catégorie A pour 52,94 % des ETP d'ATS T3 ; 43,48 % de personnes physiques T3 de catégorie B pour 42,16 % des ETP d'ATS T3 ; 4,35 % de personnes physiques T3 de catégorie C pour 4,90 % des ETP d'ATS T3.

En 2020, les ATS T3 se décomposent en 13 agents de catégorie A pour 10,85 ETP, 7 agents de catégorie B pour 6,6 ETP et 3 de catégorie C pour 2,19 ETP. Cette répartition correspond aux taux suivants : 56,52 % de personnes physiques T3 de catégorie A pour 55,24 % des ETP d'ATS T3 ; 30,43 % de personnes physiques T3 de catégorie B pour 33,60 % des ETP d'ATS T3 ; 13,04 % de personnes physiques T3 de catégorie C pour 11,15 % des ETP d'ATS T3.

### ***b. Les mouvements***

En 2021, l'école a enregistré des départs et des arrivées tant au niveau des agents administratifs, techniques et scientifiques T2 que T3.

Du point de vue des T3, 2 agents ont quitté l'établissement : deux catégories B.

Un poste a été remplacé par un agent T2 catégorie B. Le second poste est vacant et en attente de recrutement.

Du point de vue des T2, 2 agents ont quitté l'établissement : Un catégorie A et un catégorie C.

Trois nouveaux agents ont rejoint l'établissement : un catégorie A, un catégorie B et un catégorie C.

En 2020, l'école a enregistré des départs et des arrivées de la manière suivante :

Du point de vue des T3, 4 agents ont quitté l'établissement : trois de catégorie B et un de catégorie C.

Ces agents ont pour partie été remplacés par l'arrivée d'un nouvel agent T3 de catégorie A.

### c. La parité

Les tableaux qui suivent explicitent la répartition des effectifs par catégorie et par année.

#### En 2021

En 2021, sur 23 agents administratifs, techniques et scientifiques T3 (et 20,4 ETP), 13 sont des femmes et 10 sont des hommes. Les femmes représentent ainsi 56,52 % des ATS T3 de l'établissement et les hommes représentent alors 43,48 %. En termes d'ETP, les femmes représentent alors 12,1 ETP et les hommes 8,3 ETP. Ainsi les femmes représentent 59,31 % des ETP des ATS T3 et les hommes 40,69 %.

T3	ETP	PP	FEMMES				HOMMES				TOTAL ETP	TOTAL PP		
			% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CATEGORIE	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CATEGORIE	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H				
CDD	8,3	9					7,3	8			15,6	17		
A	5	5	71,43%	62,50%	21,74%	38,46%	2	2	28,57%	50,00%	8,70%	20,00%	7	7
B	3,3	4	40,00%	100,00%	17,39%	30,77%	5,3	6	60,00%	100,00%	26,09%	60,00%	8,6	10
C	0		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0,00%	0%	0,00%	0,00%	0	0
CDI	3,8	4					1	2			4,8	6		
A	2,8	3	60,00%	37,50%	13,04%	23,08%	1	2	40,00%	50,00%	8,70%	20,00%	3,8	5
B	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0
C	1	1	100,00%	100,00%	4,35%	7,69%	0	0	0,00%	0%	0,00%	0,00%	1	1
TOTAL	12,1	13			56,52%		8,3	10			20,4	23		

Figure 43 : PARITÉ DES ATS T3 PAR CATÉGORIE 2021

#### En 2020

En 2020, sur 23 agents administratifs, techniques et scientifiques T3 (et 19,64 ETP), 13 sont des femmes et 10 sont des hommes. Les femmes représentent ainsi 53,13 % des ATS T3 de l'établissement et les hommes représentent alors 43,48 %. En termes d'ETP, les femmes représentent alors 11,85 ETP et les hommes 7,79 ETP. Ainsi les femmes représentent 60,34 % des ETP des ATS T3 et les hommes 39,66 %.

T3	ETP	PP	FEMMES				HOMMES				TOTAL ETP	TOTAL PP		
			% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CATEGORIE	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CATEGORIE	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H				
CDD	8,85	10					5,6	6			14,45	16		
A	5,25	6	66,67%	75,00%	26,09%	46,15%	2,6	3	33,33%	60,00%	13,04%	30,00%	7,85	9
B	3,6	4	66,67%	100,00%	17,39%	30,77%	2	2	33,33%	66,67%	8,70%	20,00%	5,6	6
C			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	0,00%	50,00%	4,35%	10,00%	1	1
CDI	3	3					2,19	4			5,19	7		
A	2	2	50,00%	25,00%	8,70%	15,38%	1	2	50,00%	40,00%	8,70%	20,00%	3	4
B			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	100,00%	33,33%	4,35%	10,00%	1	1
C	1	1	50,00%	100,00%	4,35%	7,69%	0,19	1	50,00%	50,00%	4,35%	10,00%	1,19	2
TOTAL	11,85	13			56,52%		7,79	10			19,64	23		

Figure 44 : PARITÉ DES ATS T3 PAR CATÉGORIE 2020

Entre 2020 et 2021, le taux de féminisation des ATS T3 est passé de 53,13 % à 56,52 % en termes de personnes physiques et de 60,34 % à 59,31 % en termes d'ETP T3.

#### 4. Les agents administratifs, techniques et scientifiques T2 et T3

PERSONNES PHYSIQUES	2020	2021
ATS T2+T3	79	78
ETP	2020	2021
ATS T2+T3	75,34	74,2

Figure 45 : ATS T2+T3 2020-2021

En 2021, 70,51 % des agents administratifs, techniques et scientifiques sont de statut T2 et donc 29,49% sont de statut T3. En termes d'ETP 72,51 % des ETP sont de statut T2 et 27,49 % des ETP sont de statut T3

En 2020, 70,89 % des agents administratifs, techniques et scientifiques sont de statut T2 et donc 29,11% sont de statut T3. En termes d'ETP 73,93 % des ETP sont de statut T2 et 26,07 % des ETP sont de statut T3.

*a. Les effectifs par catégorie*

PERSONNES PHYSIQUES	2020			2021		
	T3	T2	T3+T2	T3	T2	T3+T2
<b>ATS</b>	<b>23</b>	<b>56</b>	<b>79</b>	<b>23</b>	<b>55</b>	<b>78</b>
Catégorie A	13	19	32	12	19	31
Catégorie B	7	16	23	10	17	27
Catégorie C	3	21	24	1	19	20
<b>ETP</b>	<b>2020</b>			<b>2021</b>		
	T3	T2	T3+T2	T3	T2	T3+T2
<b>ATS</b>	<b>19,64</b>	<b>55,7</b>	<b>75,34</b>	<b>19,64</b>	<b>55,7</b>	<b>75,34</b>
Catégorie A	10,85	19	29,85	10,8	18,5	29,3
Catégorie B	6,6	16	22,6	8,6	16,5	25,1
Catégorie C	2,19	20,7	22,89	1	18,8	19,8

Figure 46 : ATS T2+T3 PAR CATÉGORIE 2020-2021

En 2021, les ATS se décomposent en 31 agents de catégorie A pour 29,3 ETP, 27 agents de catégorie B pour 25,1 ETP et 20 agents de catégorie C pour 19,8 ETP. Cette répartition correspond aux taux suivants : 39,74 % de personnes physiques de catégorie A pour 38,89 % des ETP d'ATS ; 34,61 % de personnes physiques de catégorie B pour 33,31 % des ETP d'ATS ; 25,64 % de personnes physiques de catégorie C pour 26,28 % des ETP d'ATS.

En 2020, les ATS se décomposent en 32 agents de catégorie A pour 29,85 ETP, 23 agents de catégorie B pour 22,6 ETP et 24 agents de catégorie C pour 22,89 ETP. Cette répartition correspond aux taux suivants : 40,50 % de personnes physiques de catégorie A pour 39,62 % des ETP d'ATS ; 29,12 % de personnes physiques de catégorie B pour 30 % des ETP d'ATS ; 30,38 % de personnes physiques de catégorie C pour 30,38 % des ETP d'ATS.

\*\*\*

Entre 2020 et 2021, on passe de 32 agents de catégorie A pour 29,85 ETP à 31 agents de catégorie A pour 29,3 ETP, 23 agents de catégorie B pour 22,6 ETP à 27 agents de catégorie B pour 25,1 ETP et 24 agents de catégorie C pour 22,89 ETP à 20 agents de catégorie C pour 19,8 ETP.

Entre 2020 et 2021, on passe alors de 40,50 % de personnes physiques de catégorie A pour 39,62 % des ETP d'ATS à 39,74 % de personnes physiques de catégorie A pour 38,89 % des ETP d'ATS ; 29,12 % de personnes physiques de catégorie B pour 30 % des ETP d'ATS à 34,61 % de personnes physiques de catégorie B pour 33,31 % des ETP d'ATS ; 30,38 % de personnes physiques de catégorie C pour 30,38 % des ETP d'ATS à 25,64 de personnes physiques de catégorie C pour 26,28 % des ETP d'ATS.

*b. La parité par catégorie*

PERSONNES PHYSIQUES	2020			2021		
	T3	T2	T3+T2	T3	T2	T3+T2
<b>ATS</b>	<b>23</b>	<b>56</b>	<b>79</b>	<b>23</b>	<b>55</b>	<b>78</b>
Catégorie A	13	19	32	12	19	31
Catégorie B	7	16	23	10	17	27
Catégorie C	3	21	24	1	19	20
<b>ETP</b>	<b>2020</b>			<b>2021</b>		
	T3	T2	T3+T2	T3	T2	T3+T2
<b>ATS</b>	<b>19,64</b>	<b>55,7</b>	<b>75,34</b>	<b>19,64</b>	<b>55,7</b>	<b>75,34</b>
Catégorie A	10,85	19	29,85	10,8	18,5	29,3
Catégorie B	6,6	16	22,6	8,6	16,5	25,1
Catégorie C	2,19	20,7	22,89	1	18,8	19,8

Figure 47 : PARITÉ DES ATS T2+T3 PAR CATÉGORIE 2020-2021

En 2021, le nombre de Femmes ATS est de 46 pour 43,9 ETP et le nombre d'hommes ATS est de 32 pour 30,3 ETP. Ainsi, le taux de féminisation est de 58,97 % en termes de personnes physiques pour 59,16 % en termes d'ETP. En sus, les doctorants représentent 3 femmes pour 3 ETP et 1 homme pour 1 ETP.

En 2020, le nombre de Femmes ATS est de 45 pour 43,55 ETP et le nombre d'hommes ATS est de 34 pour 31,79 ETP. Ainsi, le taux de féminisation est de 56,96 % en termes de personnes physiques pour 57,80 % en termes d'ETP.

\*\*\*

Entre 2020 et 2021, le nombre de femmes ATS passe de 45 pour 43,55 ETP à 46 pour 43,9 ETP et le taux de féminisation passe de 56,96 % à 58,97 %.

*Catégorie A*

En 2021, le nombre de femmes ATS de catégorie A est de 20 pour 19,3 ETP et le nombre d'hommes est de 11 pour 10 ETP. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS est donc de 64,52 % en termes de personnes physiques et de 65,87 % des ETP de cette catégorie d'agents ATS.

En 2020, le nombre de femmes ATS de catégorie A est de 20 pour 19,25 ETP et le nombre d'hommes est de 12 pour 10,60 ETP. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS est donc de 62,50 % en termes de personnes physiques et de 64,49 % des ETP de cette catégorie d'agents ATS.

Parmi les femmes de cette catégorie, 60 % sont de statut T2. Parmi les hommes de cette catégorie, 63,64 % sont de statut T2.

\*\*\*

Entre 2020 et 2021 le nombre de femmes ATS de catégorie A reste à 20 pour 19,25 ETP en 2020 et 19,3 ETP en 2021. Le nombre d'hommes passe de 12 à 11 pour 10,6 ETP en 2020 et 10 ETP en 2021. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS passe donc de 62,50 % à 64,52 % en termes de personnes physiques et de 64,49 % des ETP de cette catégorie d'agents ATS à 65,87 %.

Les femmes de cette catégorie de statut T2 reste à 60 % et les hommes de cette catégorie de statut T2 passent de 58,33 % à 63,64 %.

### *Catégorie B*

En 2021, le nombre de femmes ATS de catégorie B est de 18 pour 16,8 ETP et le nombre d'hommes est de 9 pour 8 ETP. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS est donc de 66,67 % en termes de personnes physiques et de 66,93 % des ETP de cette catégorie d'agents ATS.

Parmi les femmes de cette catégorie, 77,78 % sont de statut T2. Parmi les hommes de cette catégorie, 33,33 % sont de statut T2.

En 2020, le nombre de femmes ATS de catégorie B est de 16 pour 15,6 ETP et le nombre d'hommes est de 7 pour 7 ETP. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS est donc de 69,56 % en termes de personnes physiques et de 69 % des ETP de cette catégorie d'agents ATS.

Parmi les femmes de cette catégorie, 75% sont de statut T2. Parmi les hommes de cette catégorie, 57,14 % sont de statut T2.

\*\*\*

Entre 2020 et 2021, le nombre de femmes ATS de catégorie B passe de 16 à 18 pour 15,6 ETP en 2020 et 16,8 ETP en 2021. Le nombre d'hommes passe de 7 à 9 pour 7 ETP en 2020 et 8 ETP en 2021. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS passe donc de 69,56 % à 66,67 % en termes de personnes physiques et de 69 % des ETP de cette catégorie d'agents ATS à 66,93 %.

Les femmes de cette catégorie de statut T2 passent de 75 % à 77,78 % et les hommes de cette catégorie de statut T2 passent de 57,14 % à 33 %.

### *Catégorie C*

En 2021, le nombre de femmes ATS de catégorie C est de 8 pour 7,8 ETP et le nombre d'hommes est de 12 pour 12 ETP. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS est donc de 40 % en termes de personnes physiques et de 39,39 % des ETP de cette catégorie d'agents ATS.

Parmi les femmes de cette catégorie, 87,50 % sont de statut T2. Parmi les hommes de cette catégorie, 100 % sont de statut T2.

En 2020, le nombre de femmes ATS de catégorie C est de 9 pour 8,7 ETP et le nombre d'hommes est de 15 pour 14,19 ETP. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS est donc de 37,5 % en termes de personnes physiques et de 38 % des ETP de cette catégorie d'agents ATS.

Parmi les femmes de cette catégorie, 88,88 % sont de statut T2. Parmi les hommes de cette catégorie, 86,66 % sont de statut T2.

\*\*\*

Entre 2020 et 2021, le nombre de femmes ATS de catégorie C passe de 9 à 8 pour 8,7 ETP en 2020 et 7,8 ETP en 2021. Le nombre d'hommes passe de 15 à 12 pour 14,19 ETP en 2020 et 12 ETP en 2021. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS passe donc de 37,5 % à 40 % en termes de personnes physiques et de 38 % des ETP de cette catégorie d'agents ATS à 39,39 %.

Les femmes de cette catégorie de statut T2 passent de 88,88 % à 87,50 % et les hommes de cette catégorie de statut T2 passent de 86,66 % à 100 %.

### 5. Le plan de formation des agents administratifs, techniques et scientifiques

L'établissement propose chaque année des formations à ses agents ATS. Ces formations sont déterminées dans le cadre des entretiens professionnels annuels, en fonction des besoins des services et des agents.

La plupart des formations suivies par les agents ATS de l'établissement sont celles proposées par le ministère de la culture.

En 2021, le nombre d'agents formés a augmenté par rapport à l'année précédente. 52 agents ont bénéficié de 25 stages de formation. Cette participation à la formation correspond à un taux 15,38 % des agents.

Le tableau qui suit rend compte des formations qui ont été suivies dans l'année :

INTITULÉ DE LA FORMATION	NBRE DE JOURS	NBRE D'AGENTS	MONTANT	NBRE HEURES
Actualité du ministère de la Culture / SGECCCC001	3	1		12
Anglais Extensif 2021/22	0	1		60
anglais Perfectionnement oral		1	540	10
Cadre juridique de la formation	4	2		24
DEONTOLOGIE Droit et obligation agent public	2	1		12
Droit de la propriété littéraire et artistique / SGEJUDR006	2	1		12
Droit de l'image fixe / SGEJUDR007	1	1		6
Droit public général / SGECODR001	3	1		18
Droits voisins du droit d'auteur / SGEJUDR005	1	1		6
formation DES MEMBRES DES COMITES DE SELECTION DES ENSA	1	1		6
Formation initiale membres CHSCT	5	1		30
formation Première Pro perfectionnement et finishing	5	1	2016	35
Indesign niv 1	4	1		24
J'INTEGRE LE MINISTERE DE LA CULTURE(PLEIADE)	2	1		12
L'évaluation des risques professionnels et le document unique	2	1		12
L'intervention des entreprises extérieures et le plan de prévention	2	1		0
LA GESTION OPERATIONNELLE DU RISQUE AMIANTE	3	1		18
Le defusing face à un événement traumatique	1	1		6
MEMBRE JURY CONCOURS	3	3		18
Membres des CHSCT : Risques Psychosociaux	2	1		12
Mener un entretien sensible pour les responsables de la prévention des discriminations (RPD)	2	1		3
Mise en page PAO Indesign	2	1		6
Missions et organisation du ministère de la Culture / SGECO01	2	1		12
Principes du contrôle interne financier	1	1		6
Savoir recueillir la parole de victimes d'agissements sexuels et sexistes	25	25		150
Total général	78	52	2556	510

Figure 48 : NOMBRE D'AGENTS ATS FORMÉS EN 2021

TYPE DE FORMATION	INTITULÉ DE LA FORMATION	NBRE DE JOURS DE STAGE	NBRE D'AGENTS
Préparation aux concours	Méthodologie de l'oral RAEP	2	1
Environnement professionnel	Accueil nouveaux arrivants	4	2
Informatique		3	1
Management	conduite entretien prof	2	1
Formations linguistiques	anglais extensif	5	1
Métiers de la culture		16	5
Economie, Finance et Gestion		7	4
Hygiène santé et sécurité		5	1

Figure 49 : STAGES REALISÉS PAR LES AGENTS ATS EN 2020

La majorité de ces formations est proposée par le ministère de tutelle et donc d'accès gratuit aux agents de l'établissement. Trois d'entre elles ont néanmoins nécessité le recours à un prestataire extérieur pour un budget global de 4 900 €.

### *6. Les actions sociales*

Les agents administratifs de Titre 3 peuvent bénéficier de mesures sociales mises en œuvre par l'établissement. Celles-ci sont de trois types : aide au famille monoparentale, aide au déménagement et aide aux frais de scolarité.

En 2021, un agent femme a bénéficié d'une aide au famille monoparentale, un agent homme et un agent femme ont bénéficié d'une aide aux frais de scolarité.

En 2020, un agent femme a bénéficié d'une aide au famille monoparentale, un agent homme et un agent femme ont bénéficié d'une aide aux frais de scolarité.

À ces mesures sociales s'ajoutent la participation de l'établissement aux frais de cantine des agents T3 ainsi que l'accès aux enfants de tous les agents T3 et T2, enseignants permanents ou ATS, à l'arbre de Noël, au goûter et aux cadeaux de Noël. Ces mesures s'élèvent annuellement à environ 60 000€.

## V. La vacance d'emplois et l'absentéisme

### 1. *La vacance d'emplois*

#### a. *Les plafonds d'emplois T2 et T3*

Les plafonds d'emplois T2 et T3 accordés par le ministère de tutelle en début d'année civile, se composent d'un plafond d'emplois d'enseignants T2, d'un plafond d'emplois d'ATS T2 et d'un plafond d'emplois T3. Ces plafonds sont réajustés aux rentrées universitaires en fonction des recrutements des enseignants survenant à l'été de chaque année.

En 2021 un ETPT a été transféré du T3 vers le T2.

Le plafond d'emplois T2 notifié en début d'année se déployait comme suit :

- 176 ETP + 1 ETP pour les enseignants-chercheurs et ATS T2
  - o Dont 118,5 ETP d'enseignants-chercheurs
  - o Dont 57,5 ETP d'ATS.

95,5 ETP pour les enseignants et ATS T3

En 2020, le plafond d'emplois T2 notifié en début d'année se déployait comme suit :

- 171,5 ETP + 1 ETP en surnombre pour les enseignants-chercheurs et ATS T2
  - o Dont 114 ETP d'enseignants-chercheurs (66,47 % des ETP T2 accordés)
  - o Dont 57,5 ETP d'ATS (33,53 % des ETP T2 accordés).
- 96,5 ETP + 1 ETP en surnombre pour les enseignants et ATS T3

En 2020, le concours de recrutement des enseignants-chercheurs T2 a conduit à un réajustement du nombre d'ETP en raison du transfert T3-T2 de 2 ETP passant ainsi à 116 ETP transformés in fine à 115,7 ETP en raison d'une situation de temps partiel.

#### b. *La consommation du plafond d'emplois T2 et T3*

Au 31 décembre 2021, la consommation des emplois T2 enseignants est de 118,02 ETP, la consommation des emplois T2 ATS est de 53,8 ETP, la consommation des emplois T3 enseignants est de 58,33 ETP, la consommation des emplois T3 ATS est de 22,09 ETP et la consommation des emplois ponctuels est de 16,02 ETP.

Au 31 décembre 2020, la consommation des emplois T2 enseignants est de 115,7 ETP, la consommation des emplois T2 ATS est de 55,7 ETP, la consommation des emplois T3 enseignants est de 57,01 ETP, la consommation des emplois T3 ATS est de 19,64 ETP et la consommation des emplois ponctuels est de 19,13 ETP.

### c. La vacance d'emplois T2 et T3

PLAFONDS D'EMPLOIS ETP	2020	2021
ENSEIGNANTS T2	114	118,5
ATS T2	56,5 + 1	57,5
T3	96,5 + 1	96,5
CONSOMMATION D'EMPLOIS AU 31/12 ETP	2020	2021
ENSEIGNANTS T2	115,7	118,2
ATS T2	55,7	53,8
ENSEIGNANTS CDD+CDI T3	57,01	58,33
ATS T3	19,64	22,09
EMPLOIS PONCTUELS	19,13	16,02

Figure 50 : PLAFONDS ET CONSOMMATION D'EMPLOIS 2020-2021

En 2021, la vacance d'emplois T2 enseignants est de 0,3 ETP, la vacance d'emplois T2 ATS est de 3,7 ETP (57,5-53,8) et la vacance d'emplois T3 est de 0,06 ETP (96,5 - 96,44).

Les vacances d'emplois des ATS T2 correspondent aux postes publiés ou à publier dans l'année pour remplacer des agents en mutation.

En 2020, la vacance d'emplois T2 enseignants est de 0 ETP (114+1,7-115,7=0), la vacance d'emplois T2 ATS est de 1,8 ETP (57,5-55,7=1,8), la vacance d'emplois T3 est de 1,72 ETP (97,5-(57,01+19,64+19,13) = 1,72). A cette vacance doit être rapportée le nombre d'ETP mobilisés pour les jurys et les intervenants post-master, missions considérées comme étant hors champ et hors plafond dont le nombre s'élève à 1,86+2,07= 3,93. Ainsi la vacance d'emplois T3 serait de 5,65 ETP (1,72+3,93=5,65). Il est néanmoins important de rappeler que les chiffres indiqués concernant les enseignants CDD+CDI T3 au 31/12/2020 ont été arrêtés à 57,01 ETP tandis qu'ils semblent plutôt correspondre sur l'année à 60,79 ETP. Ainsi la vacance d'emplois T3 est plutôt de 1,87 ETP.

## 2. L'absentéisme

L'absentéisme correspond au nombre de jours d'absence des agents permanents. Cette absence peut avoir diverses causes : maladie ordinaire, congé longue maladie ou congé longue durée, accident du travail, maladie professionnelle.

ABSENTÉISME	2020	2021
NOMBRE DE PERSONNES PHYSIQUES PERMANENTS	324	331
	NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE JOURS
MALADIE ORDINAIRE	462	428
CONGES LONGUE MALADIE OU LONGUE DUREE	212	395
ACCIDENT DU TRAVAIL	8	0
MALADIE PROFESSIONNELLE	0	0

Figure 51 : ABSENTÉISME 2020-2021

En 2021, aucun accident de travail ni qu'aucune violence sur agent n'ont été enregistrées.

En 2020, les accidents du travail correspondent à deux chutes sur le trajet de l'établissement. Sept visites sur demande au médecin de prévention ont été enregistrées. Aucune violence sur agent n'a été enregistrée.

## VI. Le dialogue social et les instances

Le dialogue social est assuré au sein des réunions des Comités Techniques et de Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail.

Ces instances ont été renouvelées en décembre 2018 par l'intermédiaire d'élections professionnelles.

Par ailleurs, le dialogue social a lieu au sein de l'établissement à travers les instances qui composent sa gouvernance et qui, aujourd'hui et depuis 2018, s'expriment en termes d'un conseil d'administration et d'un conseil scientifique et pédagogique constitué d'un conseil de la recherche et d'un conseil des formations et de la vie étudiante.

Enfin, divers comités de pilotage thématiques participent également au fonctionnement de l'établissement pour produire des stratégies d'évolution par l'échange et le dialogue collectif.

Cette partie se concentre exclusivement sur les deux comités réglementaires qui ont pour objet même le dialogue social.

### 1. *Le Comité Technique (CT)*

Le Comité Technique s'est réuni aux dates suivantes :

- 2021 : les 15 février, 11 mai, 26 juillet, 3 novembre et 25 novembre
- 2020 : les 9 janvier, 25 mars (réunion extraordinaire), 23 septembre

Les sujets qui ont été abordés sont les suivants :

- En 2021, présentation bilans sociaux 2017,2018,2019 et 2020, restitution enquête télétravail, présentation des lignes directrices de gestion « promotion et valorisation des parcours professionnels » du MC - mise en œuvre de la loi Transformation de la fonction, présentation du plan d'action de l'établissement relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, présentation réflexion concernant le transfert des enseignants CDD/CDI en T2 et le statut des enseignants contractuels, présentation d'une nouvelle organisation des services administratifs, présentation des dispositifs de la formation professionnelle ouverts aux agents publics tout au long de leur carrière, présentation de la décision fixant un plafond de prise en charge pour les demandes de compte personnel de formation pour 2022 , bilan des campagnes de recrutement des enseignants-chercheurs et associés 2021.
- En 2020, le dysfonctionnement dans la gestion administrative et financière des maîtres de conférences associés : retards de paiement (pour information), la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2020/2021 (pour information), le plan de formation pour l'année 2020 (pour avis), l'état du service de la logistique et des bâtiments, les solutions de recrutement et les modalités de gestion par le recours à des entreprises extérieures (Gardiennage, Ménage, Maintenance, Entretien tous corps d'État...) (pour information), les effectifs ATS/enseignants, les recrutements et les mouvements de personnels (pour information), l'organisation de l'ENSA Paris-La Villette et modalités du dialogue social pendant la crise sanitaire de la COVID-19, le bilan de la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2020/2021 (pour information), le bilan de la campagne de recrutement des associés 2020/2021 (pour information), le projet de mise en place d'un service facturier (SFACT) (pour validation), l'élargissement de la portée d'application du télétravail pour la rentrée universitaire 2020/2021 compte-tenu de la recrudescence de l'épidémie de Covid-19 (pour avis), l'organigramme cible tel que présenté dans le contrat pluriannuel d'objectifs 2019/2024 (pour avis), le bilan social 2017-2019.

## ***2. Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)***

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni aux dates suivantes :

- En 2021 : les 28 février, 25 juin et 22 novembre
- En 2020 : les 15 octobre et 14 décembre

Les sujets qui ont été abordés sont les suivants :

- En 2021, organisation en présentiel des rendus licence et master, ainsi que des jurys DSA et HMO, nomination d'une nouvelle assistante de prévention, présentation des orientations ministérielles en matière de santé et sécurité au travail pour l'année 2021, modalités d'organisation de la reprise progressive des enseignements en présentiel, présentation du rapport annuel de la médecine de prévention pour l'année 2020, modalités d'organisation du retour progressif des ATS sur le lieu de travail, réouverture partielle du pôle image : protocole sanitaire, planning d'ouverture et accueil sur rendez-vous, organisation de la rentrée universitaire 2021/2022 : passe sanitaire, gestes barrières, format présentiel/distanciel, capacité d'accueil, port du masque, point travaux et déménagement.
- En 2020, les registres santé et sécurité au travail et signalement d'un danger grave et imminent (pour information), le PRA actualisé au 15/09/2020 (pour avis), la désignation d'une référente Covid (Amandine Kowalski) (pour information), la mise en place de nouveaux outils audiovisuels dans les amphithéâtres pour les enseignements en distanciel (pour information), la circulaire du 1<sup>er</sup> septembre 2020 relative à la prise en compte dans la fonction publique de l'État de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 (pour information), les orientations pour les opérateurs du MESRI relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020 en date du 7 septembre 2020 et fiches DGESIP (pour information), les fiches « J'ai été en contact à risque avec une personne malade du COVID-19 » et « J'ai les signes de la maladie du COVID-19 » (pour information), la mise en place d'un nouveau système de sécurité incendie (SSI), les travaux d'étanchéité des terrasses, les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR), l'emploi du temps des enseignements en présentiel durant la crise COVID en conformité avec les textes en vigueur.



## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : RAP 2021.....	7
Figure 2 : RAP 2020 .....	10
Figure 3 : PERSONNES PHYSIQUES 2020-2021 .....	11
Figure 4 : ETP 2020-2021 .....	12
Figure 5 : PARITÉ 2020-2021.....	13
Figure 6 : ENSEIGNANTS T2-T3 2020-2021 .....	14
Figure 7 : ENSEIGNANTS T2 2020-2021.....	15
Figure 8 : ENSEIGNANTS T2 PAR DISCIPLINES 2020-2021.....	17
Figure 9 : PARITÉ DES ENSEIGNANTS T2 PAR DISCIPLINE 2021 .....	24
Figure 10: PARITÉ DES ENSEIGNANTS T2 PAR DISCIPLINE 2020.....	25
Figure 11 : ENSEIGNANTS PERMANENTS T3 2020-2021 .....	26
Figure 12 : ENSEIGNANTS PERMANENTS T3 PAR DISCIPLINE 2020-2021.....	28
Figure 13: PARITÉ DES ENSEIGNANTS T3 PAR DISCIPLINE 2021.....	34
Figure 14 : PARITÉ DES ENSEIGNANTS T3 PAR DISCIPLINE 2020 .....	35
Figure 15 : ENSEIGNANTS T2+T3 2020-2021.....	35
Figure 16 : ENSEIGNANTS DU CHAMP TPCAU 2020-2021.....	36
Figure 17 : ENSEIGNANTS DU CHAMP VT 2020-2021 .....	37
Figure 18 : ENSEIGNANTS DU CHAMP SHSA 2020-2021.....	38
Figure 19 : ENSEIGNANTS DU CHAMP HCA 2020-2021.....	40
Figure 20 : ENSEIGNANTS DU CHAMP STA 2020-2021.....	41
Figure 21 : ENSEIGNANTS DU CHAMP ATR 2020-2021 .....	42
Figure 22 : ENSEIGNANTS DE LANGUES 2020-2021.....	43
Figure 23 : PARITÉ DES ENSEIGNANTS T2+T3 2020-2021 .....	44
Figure 24 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP TPCAU 2020-2021.....	44
Figure 25 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP VT 2020-2021 .....	45
Figure 26 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP SHSA 2020-2021 .....	45
Figure 27 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP HCA 2020-2021.....	46
Figure 28 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP STA 2020-2021 .....	46
Figure 29 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP ATR 2020-2021.....	47
Figure 30 : PARITÉ T2+T3 DES ENSEIGNANTS DE LANGUES 2020-2021.....	47
Figure 31 : FORMATIONS DES ENSEIGNANTS .....	48
Figure 32 : INTERVENANTS PONCTUELS 2020-2021.....	49
Figure 33 : ATS T2+T3 2020-2021.....	52
Figure 34 : EFFECTIFS ATS PAR SERVICE.....	54
Figure 35 : ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES SERVICES 2021.....	56
Figure 36 : ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES SERVICES 2024.....	56
Figure 37 : ATS T2 2020-2021.....	57
Figure 38 : ATS T2 PAR STATUT 2020-2021.....	58
Figure 39 : PARITÉ DES ATS T2 PAR STATUT 2021.....	60
Figure 40 : PARITÉ DES ATS T2 PAR STATUT 2020.....	61
Figure 41 : ATS T3 2020-2021.....	61
Figure 42 : ATS T2 PAR CATÉGORIE 2020-2021 .....	62
Figure 43 : PARITÉ DES ATS T3 PAR CATÉGORIE 2021.....	63
Figure 44 : PARITÉ DES ATS T3 PAR CATÉGORIE 2020.....	63
Figure 45 : ATS T2+T3 2020-2021.....	63
Figure 46 : ATS T2+T3 PAR CATÉGORIE 2020-2021.....	64
Figure 47 : PARITÉ DES ATS T2+T3 PAR CATÉGORIE 2020-2021.....	65
Figure 48 : NOMBRE D'AGENTS ATS FORMÉS EN 2021.....	67
Figure 49 : STAGES REALISÉS PAR LES AGENTS ATS EN 2020.....	68
Figure 50 : PLAFONDS ET CONSOMMATION D'EMPLOIS 2020-2021.....	70
Figure 51 : ABSENTÉISME 2020-2021.....	70